

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - EXERCICE 2026

Monsieur

expose :

Les dispositions de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) imposent aux collectivités locales une délibération spécifique relative au rapport présenté par l'exécutif dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires.

Le rapport présenté dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2026 qui sera annexé au projet de délibération, contient les éléments suivants :

- Rétrospective des comptes administratifs de 2016 à 2024 :
 - Synthèse des grandes masses des comptes administratifs
 - Evolution de l'effet « ciseaux » et de l'autofinancement
- Les principales dispositions de la Loi de Finances 2026 impactant les communes selon le contexte nationale
- Recettes de fonctionnement – Situation :
 - La fiscalité directe locale
 - La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)
 - Les autres principales recettes
- Dépenses de fonctionnement – Situation :
 - Les effectifs et la masse salariale
 - Les subventions de fonctionnement
 - Les charges financières et l'endettement
 - Les autres charges de fonctionnement
- Orientations budgétaires 2026
- Projections financières 2026 :
 - Projection de la section de fonctionnement
 - Projection de la section d'investissement
 - Emprunt prévisionnel et encours de dettes

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la tenue du débat sur les Orientations Budgétaires 2026 organisé en son sein, sur la base du rapport communiqué à cet effet.



Rapport d'orientations Budgétaires 2026

DOB 2026

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), préalable à l'adoption du Budget Primitif par le Conseil Municipal, a été institué par la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République dite « loi ATR », et modifié par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite « loi NOTRe ».

Depuis 2016, la loi NOTRe impose que le rapport établi dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire soit acté par une délibération spécifique, donnant lieu à un vote. Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 est par ailleurs venu préciser le contenu de ce rapport.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire doit comporter les informations suivantes :

- Les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de subventions, de relations financières avec l'EPCI, etc.
- Les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement avec, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisations de programme.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette, et les perspectives pour le projet de budget.
- L'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
- Au titre de l'exercice en cours ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :
 - à la structure des effectifs,
 - aux dépenses de personnel,
 - à la durée effective du travail dans la commune,
 - à l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Par ailleurs, l'article 17 de la loi n° 2023-1195 du 18 décembre 2023 de Programmation des Finances Publiques pour les années 2023 à 2027 prévoit qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale présente son objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement.

Le rapport est transmis par la commune au président de l'EPCI dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de Ville, dans les quinze jours suivant la tenue du DOB. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Cette étape préliminaire au vote du budget primitif est obligatoire mais ne présente aucun caractère décisionnel.

SOMMAIRE

RETROSPECTIVE : COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 A 2023 ET COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024.....	1
SYNTHÈSE DES GRANDES MASSES DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES FINANCIERS UNIQUES DE 2016 A 2024.....	2
EVOLUTION DE L'EFFET « CISEAUX » ET DE L'AUTOFINANCEMENT	3
LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2026 IMPACTANT LES COMMUNES AU VU DU CONTEXTE NATIONAL	6
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10
LA FISCALITE DIRECTE LOCALE.....	11
LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF) ET LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE (DSU)	13
AUTRES PRINCIPALES RECETTES.....	15
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	16
LES EFFECTIFS ET LA MASSE SALARIALE	17
LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT.....	20
L'ENDETTEMENT ET LES CHARGES FINANCIERES.....	22
LES AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	24
ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026.....	25
UNE PREPARATION BUDGETAIRE 2026 DANS UN CONTEXTE INSTABLE, INCERTAIN ET CONTRAINTE MAIS INSCRITE DANS LA CONTINUITÉ DES ENGAGEMENTS PRIS ET DES ACTIONS DEPLOYEES LORS DES EXERCICES PRECEDENTS	26
UNE VILLE DURABLE	28
UNE VILLE SURE, SOLIDAIRE ET DE PROXIMITE	33
UNE VILLE ANIMEE, ATTRACTIVE	37
UNE VILLE OÙ IL FAIT BON VIVRE	45
UNE VILLE MODERNE.....	50
PROJECTIONS FINANCIERES 2026	53
PROJECTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2026	54
PROJECTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2026	56
TENDANCIEL BP 2026 - EMPRUNT PREVISIONNEL ET EN COURS DE DETTE	57

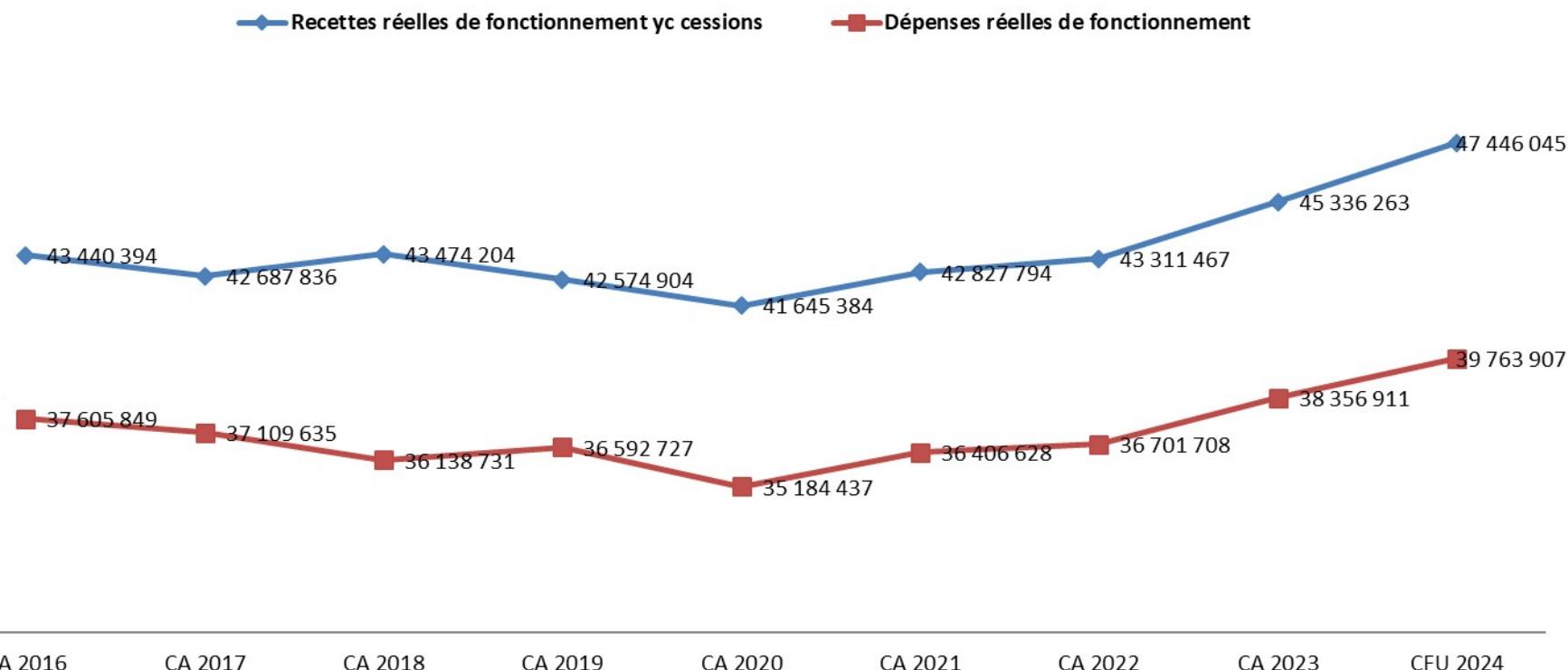
RETROSPECTIVE : COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 à 2023 ET COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

SYNTHESE DES GRANDES MASSES DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES FINANCIERS UNIQUES DE 2016 A 2024

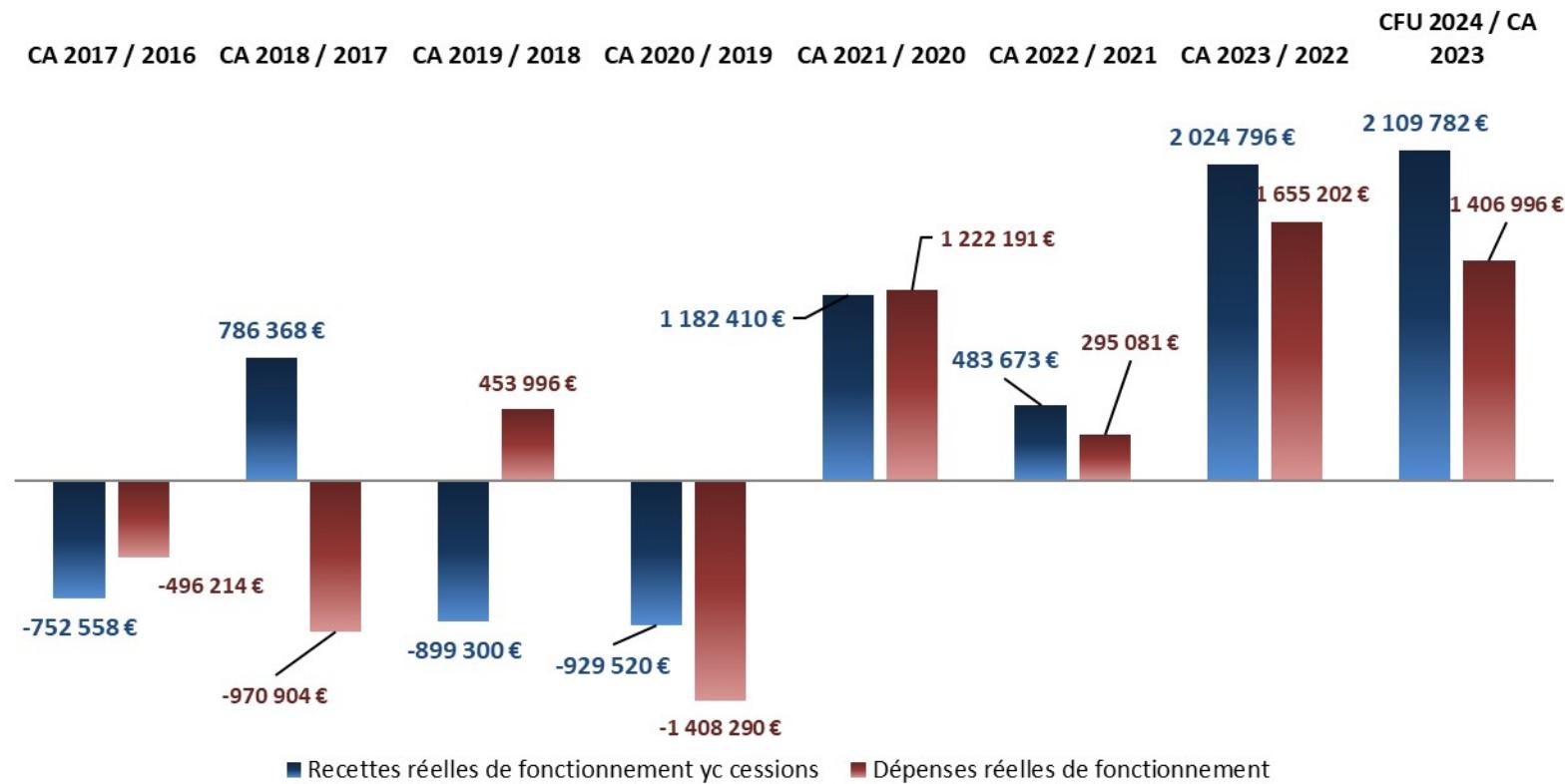
	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT hors cessions	43 080 701 €	42 309 462 €	42 604 926 €	42 289 814 €	41 540 610 €	42 375 932 €	42 959 753 €	44 793 363 €	47 446 045 €
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	37 605 848 €	37 109 636 €	36 138 731 €	36 592 727 €	35 184 437 €	36 406 628 €	36 701 708 €	38 356 911 €	39 763 907 €
EPARGNE BRUTE	5 474 852 €	5 199 826 €	6 466 195 €	5 697 087 €	6 356 173 €	5 969 305 €	6 258 045 €	6 436 452 €	7 682 138 €
AMORTISSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE	4 567 904 €	4 083 013 €	3 817 406 €	3 510 303 €	3 443 187 €	3 289 413 €	3 514 215 €	3 832 106 €	3 986 657 €
EPARGNE NETTE	906 948 €	1 116 813 €	2 648 789 €	2 186 784 €	2 912 986 €	2 679 891 €	2 743 829 €	2 604 346 €	3 695 481 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT hors dette	4 615 826 €	4 628 114 €	7 941 320 €	9 889 067 €	9 662 786 €	11 937 082 €	11 563 094 €	11 681 742 €	14 398 088 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors dette, ycessions	2 325 132 €	2 721 255 €	3 635 763 €	3 702 751 €	3 425 027 €	3 340 993 €	6 708 035 €	7 635 819 €	8 266 422 €
EMPRUNTS NOUVEAUX hors reports	455 812 €	3 002 590 €	2 069 844 €	4 500 444 €	1 500 000 €	2 300 000 €	5 152 787 €	5 001 200 €	6 010 000 €
EN COURS DE DETTE AU 31/12	33 309 927 €	32 226 915 €	30 476 709 €	31 466 405 €	29 523 218 €	28 540 248 €	30 156 462 €	31 324 356 €	33 337 699 €
CAPACITE DE DESENDETTEMENT au 31/12	6,08	6,20	4,71	5,52	4,64	4,78	4,82	4,87	4,34

EVOLUTION DE L'EFFET « CISEAUX » ET DE L'AUTOFINANCEMENT

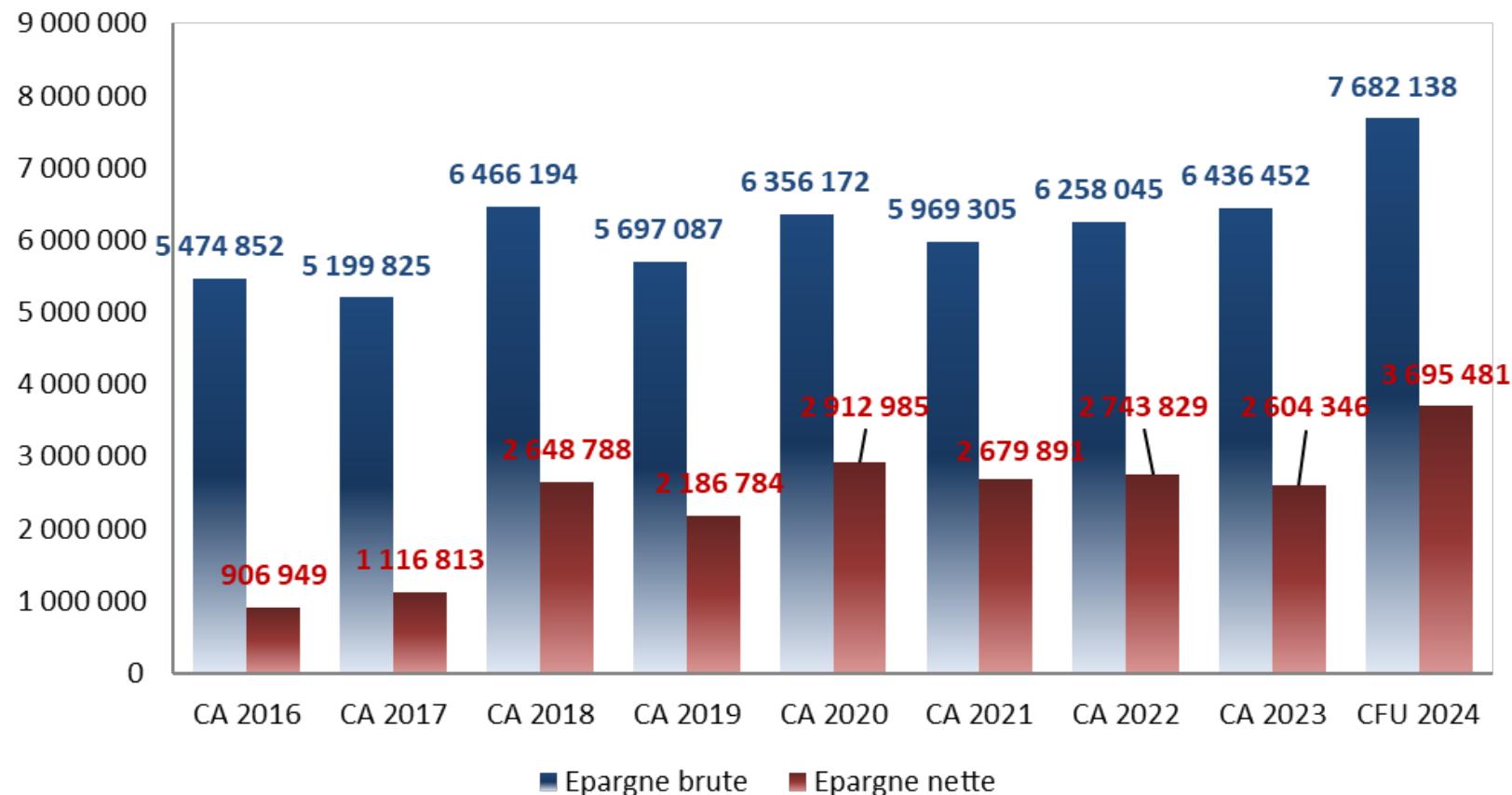
Evolution des Dépenses et Recettes de Fonctionnement (comptes administratifs et comptes financiers uniques) intégrant les cessions :



Evolution de l'effet ciseaux (comptes administratifs et comptes financiers uniques) :



Evolution des niveaux d'épargne (comptes administratifs et comptes financiers uniques) :



LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2026 IMPACTANT LES COMMUNES AU VU DU CONTEXTE NATIONAL

Le projet de Loi de finance 2026

Contexte général des orientations budgétaires 2026

Les orientations budgétaires pour l'exercice 2026 s'inscrivent dans un contexte politique et économique particulièrement incertain. La nomination du gouvernement de Sébastien Lecornu II et la non-utilisation du 49.3 à l'Assemblée nationale ont permis d'ouvrir un débat parlementaire plus complet sur le projet de loi de finances (PLF) pour 2026, sans garantir toutefois une adoption dans les délais prévus par la Constitution.

À ce jour, les équilibres définitifs du PLF 2026 demeurent en discussion, mais les premières orientations confirment la volonté du Gouvernement de poursuivre le redressement des comptes publics en sollicitant un effort important des collectivités territoriales. L'effort global demandé serait désormais estimé à environ 4,6 milliards d'euros, voire jusqu'à 8 milliards d'euros selon certaines analyses intégrant l'ensemble des mesures et hausses de cotisations (notamment la CNRACL : +3 points par an pendant 4 ans).

Principales mesures annoncées ou débattues

Les éléments issus du texte du PLF 2026 et des premiers échanges à l'Assemblée Nationale confirment plusieurs mesures structurantes ayant un impact direct sur les finances locales :

a) Le gouvernement envisage une reconduction et élargissement du dispositif DILICO (« DILICO 2 »)

- Montée en puissance du dispositif : ponction totale portée à 2 milliards d'euros, contre 1 milliard en 2025.
- Extension du champ : entre 3 600 et 4 000 communes seraient concernées, contre 1 900 l'an dernier.
- Modalités de versement modifiées : remboursement échelonné sur 5 ans (au lieu de 3), et désormais conditionné au respect d'un objectif de maîtrise des dépenses (inférieures à la croissance du PIB).
- Une part de 20 % des versements serait consacrée à la péréquation (contre 10 % en 2025).

b) Le gouvernement envisage le gel de la DGF et stagnation des dotations

- La Dotation globale de fonctionnement (DGF) serait gelée en valeur à son niveau de 2025.
- Les ajustements internes prévoient toutefois de revaloriser certaines composantes (DSU, DSR, dotation d'intercommunalité) pour un total d'environ 380 M€, financés par écrêtement d'autres dotations.
- Ce gel, combiné à l'inflation, correspond de fait à une baisse réelle des ressources de fonctionnement.

c) Le gouvernement envisage une réduction des compensations fiscales et variables d'ajustement

- Diminution des variables d'ajustement (compensations d'exonération de fiscalité locale) d'environ 527 M€.
- Réduction des compensations industrielles liées à la baisse de 50 % des valeurs locatives : impact estimé à -789 M€.
- Le FCTVA verrait son remboursement décalé en N+1 ou N+2, ce qui retarde le retour de trésorerie sur les dépenses d'investissement.

d) Révision de la fraction de TVA versée aux collectivités

La fraction de TVA versée en compensation de la suppression de la taxe d'habitation et de la CVAE serait réduite dans le PLF 2026, accentuant la dépendance des collectivités à la conjoncture économique nationale.

e) Mesures de périmètre et transferts

Une mesure technique vise à intégrer au sein de la DGF la fraction de TVA des Régions, pour un total de 5,2 milliards d'euros. Cette opération modifie la présentation globale des concours financiers de l'État, sans gain réel pour les collectivités.

Un cadre budgétaire sous forte incertitude

Le PLF 2026 a été présenté au Conseil des ministres et discuté à l'Assemblée nationale, mais son adoption définitive reste incertaine, compte tenu des arbitrages politiques encore en cours. Dans ce contexte, la construction budgétaire des collectivités locales s'apparente à une élaboration sous contrainte et à l'aveugle, reposant sur des hypothèses mouvantes.

Les principales incertitudes concernent :

- le calendrier d'adoption du PLF, susceptible de retarder les notifications de dotations ;
- les amendements parlementaires encore attendus, notamment sur le périmètre du DILICO et les modalités de compensation ;
- l'évolution du cadre macroéconomique (inflation, croissance, taux d'intérêt) influant sur les recettes fiscales.

Conséquences pour la collectivité et principes de construction budgétaire 2026

Face à cette situation, la collectivité adoptera une démarche prudente et anticipatrice pour la préparation de son budget 2026. Les principes directeurs retenus sont les suivants :

- Maintenir l'équilibre budgétaire malgré la réduction des recettes (FCTVA, DILICO) ;
- Contenir les dépenses de fonctionnement, notamment les charges de personnel et les achats courants ;
- Préserver la capacité d'autofinancement en adaptant la trajectoire d'investissement ;
- Prioriser les projets structurants ayant un effet de levier économique ou environnemental durable ;
- Sécuriser les recettes fiscales en renforçant la veille sur les bases et les compensations.
- Garantir la soutenabilité financière malgré les décalages de trésorerie (retards dans l'attribution des dotations, subventions...)

Un suivi rapproché des débats parlementaires et des arbitrages ministériels sera mis en place, afin d'ajuster le budget primitif dès la publication définitive de la loi de finances.

Points de vigilance et scénarios de travail

Afin de tenir compte des évolutions possibles du PLF 2026, plusieurs scénarios budgétaires pourront être envisagés et qui seront affinés lors des prochaines semaines :

- Scénario central : maintien des mesures actuelles (ponction DILICO 2, gel des dotations, compensation inchangée) – impact ou non pour la ville de Montbéliard ;
- Scénario hautement contraint : renforcement du DILICO ou nouvelles baisses de compensation, impact ou non pour la ville de Montbéliard ;
- Scénario plus favorable : assouplissement du dispositif DILICO lors de la navette parlementaire ou maintien du FCTVA en N+1 impact ou non pour la ville de Montbéliard.

Ces scénarios permettront d'adapter rapidement les équilibres budgétaires de la collectivité selon les résultats des discussions à l'Assemblée nationale et au Sénat.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Situation

LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

Rappel :

Depuis 2021, les communes ne perçoivent plus de taxe d'habitation à l'exception :

- de la THRS (taxe d'habitation sur les résidences secondaires),
- de la THLV (taxe d'habitation sur les logements vacants).

En compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), les communes perçoivent le produit de la part départementale de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) assise sur leur territoire avec application :

- d'un taux rebasé correspondant à la somme du taux communal 2020 (22.22 %) et du taux départemental 2020 (18.08 %), soit un taux de 40.30 % pour la Ville de Montbéliard.
- d'un coefficient correcteur (0.908580 pour Montbéliard) afin que les ressources transférées (TFB départementale) soient identiques aux ressources perdues (THRP + allocations compensatrices + moyenne des rôles supplémentaires émis entre 2018 et 2020).

Le coefficient correcteur de 0.908580 appliqué à la Ville la positionne en situation de « surcompensation » et signifie qu'elle ne perçoit effectivement que 90 % du montant des cotisations acquittées par les contribuables montbéliardais : la différence de 10 % est reversée aux communes dites « sous-compensées », pour lesquelles le produit de TFB départementale transféré est inférieur à la perte de THRP.

Revalorisation des bases cadastrales :

- Chaque année, la loi de finances prévoit une revalorisation forfaitaire des bases cadastrales. Cette revalorisation concernait jusqu'à récemment les deux taxes foncières ainsi que la taxe d'habitation. Aujourd'hui, elle ne s'applique à la taxe d'habitation que sur sa part résiduelle, c'est-à-dire aux résidences secondaires et aux logements vacants.
- Le mode d'indexation des bases cadastrales a évolué au fil du temps, tant en ce qui concerne la définition des valeurs annuelles qu'en matière de différenciation entre les catégories de bases fiscales, certaines pouvant suivre des modes d'indexation distincts.
- Jusqu'en 2017 inclus, la revalorisation n'était pas inscrite dans le texte initial du projet de loi de finances et dépendait de la décision du groupe majoritaire à l'Assemblée nationale.
- Depuis 2018, le taux d'indexation pour l'année N est calculé de manière automatique en fonction de l'évolution de l'indice des prix de l'INSEE sur la période allant du 1er décembre N-2 au 30 novembre N-1 (article 1518 bis du Code général des impôts).
- Si, jusqu'en 2018, l'augmentation s'appliquait de façon uniforme à toutes les catégories de locaux, depuis 2019, les locaux professionnels bénéficient d'un index spécifique, basé sur un indice départemental d'évolution des loyers, lissé sur trois ans (N-4 à N-2). Ce mécanisme entraîne une forte inertie, tant à la hausse qu'à la baisse.

	2024	2025	Estimation 2026
Taxe d'habitation (y compris THRS et THLV)	750 634 €	431 951 €	503 565 €
Allocations compensatrices de TH		85 437 €	
Taxe sur le foncier bâti	14 819 871 €	15 092 884 €	15 082 078 €
Allocations compensatrices locaux industriels	1 781 925 €	1 790 845 €	1 812 000 €
Taxe sur le foncier non bâti	19 032 €	19 476 €	19 357 €
	17 371 462 €	17 420 593 €	17 417 000 €

Fiscalité sans application du coefficient correcteur

Après avoir augmenté de plus de 3 % chaque année pendant trois années consécutives, les bases des principaux impôts locaux payés par les ménages ont été revalorisées de 1,7 % en 2025, ce taux étant calculé sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH) de novembre 2023 à novembre 2024.

Pour 2026, la revalorisation automatique des bases fiscales sera de nouveau appliquée et devrait suivre l'évolution de l'ICPH entre novembre 2024 et novembre 2025. Selon les prévisions de la Banque de France ou l'OCDE, l'inflation devrait s'établir autour de 1,2 % et 1,3%, ce qui constitue une estimation réaliste pour la progression des bases fiscales en 2026.

Comme la révision exceptionnelle des valeurs locatives cadastrales des logements, initialement prévue pour 2026, a été reportée à 2028, l'augmentation des impôts locaux en 2026 sera donc essentiellement liée à l'inflation, de manière similaire à 2025 mais légèrement plus modérée, sous réserve de la loi de finance pour 2026.

Ainsi, dans le cadre de la préparation budgétaire 2025 et des prévisions pour 2026, les bases fiscales des impôts locaux connaîtront une progression modérée et prévisible pour les ménages estimée à +1,2%. Concernant, l'allocation compensatrice des locaux industriels, elle est maintenue à son niveau de 2025. Cependant, cette dernière fait l'objet d'une potentielle minoration dans le cadre de la PLF 2026. A titre indicatif, une minoration de -25% de cette dernière pourrait avoir un impact négatif sur les recettes de 447 500 €.

LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF) ET LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE (DSU)

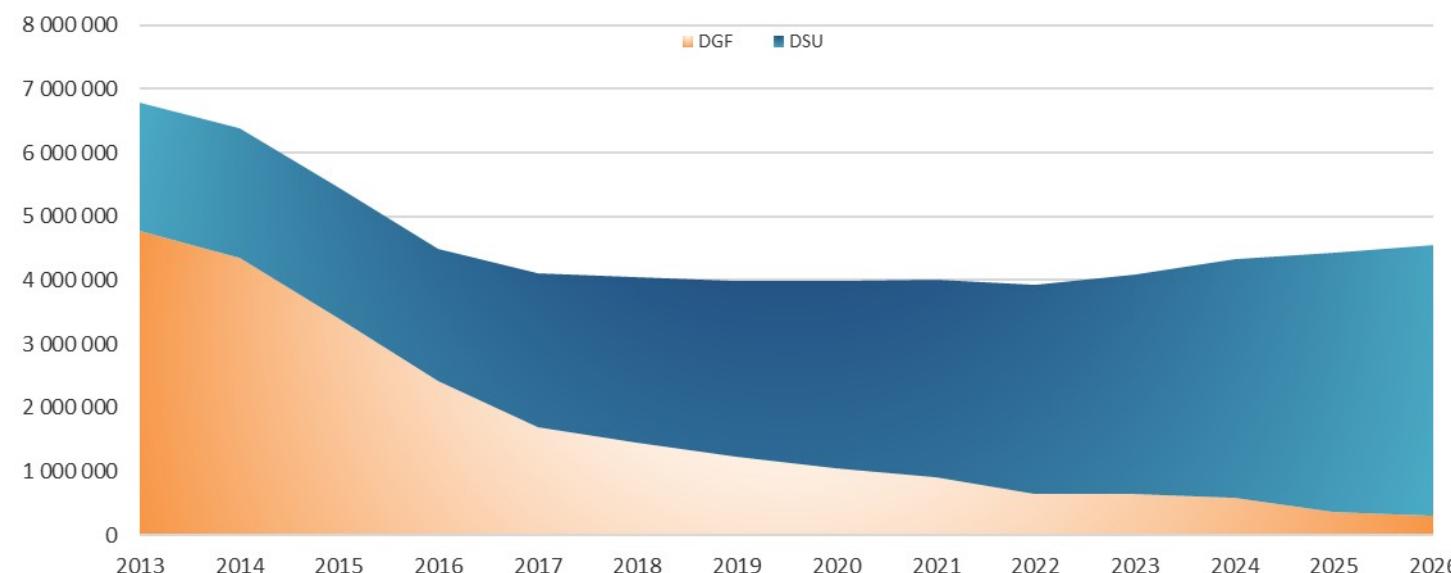
La perspective de la DGF pour 2026 continue de refléter une baisse similaire à celle de 2025, soit une diminution estimative de 19,70 % par rapport à la DGF de 2025, en raison du contexte national marqué par l'absence de cadrage de la loi de finances 2026.

La DGF sera versée selon les modalités habituelles, sur la base du montant alloué en 2025, jusqu'à l'adoption de la loi de finances 2026.

La répartition de la DSU entre les collectivités territoriales répond à une logique de rang, établie en fonction de critères, notamment :

- Le potentiel financier moyen de la commune ;
- Le nombre de logements sociaux ;
- Le nombre de personnes couvertes par les allocations logement ;
- Le revenu moyen par habitant.

Pour 2026, Montbéliard inscrira ainsi sa dotation forfaitaire pour un montant de 295 000 € et sa DSU pour un montant de 4 250 000 €.



A noter qu'entre 2024 et 2025, la Ville de Montbéliard est passée du rang 165 au rang 162 au sein des communes éligibles à la DSU.

Plus concrètement :

Les communes sont classées de la plus « prioritaire » à la moins prioritaire pour l'attribution de la DSU.

Un rang plus bas (ex. 162 au lieu de 165) signifie que la commune est légèrement mieux positionnée pour recevoir des dotations par rapport aux autres communes éligibles.

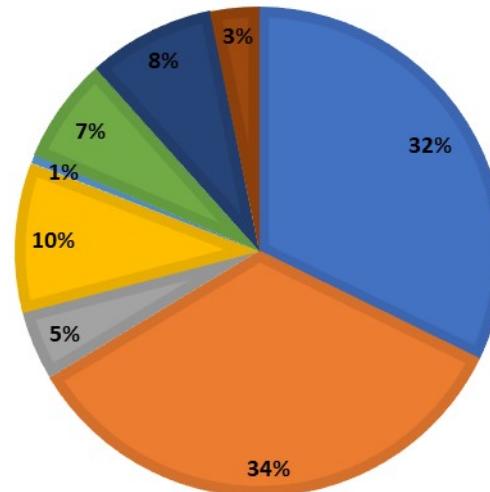
Cela n'indique pas le montant exact de la DSU, mais sert à hiérarchiser les besoins et répartir les fonds disponibles.

En résumé, le rang reflète le niveau de priorité pour l'allocation de la DSU, basé sur des critères socio-économiques.

AUTRES PRINCIPALES RECETTES

PART DES RECETTES PAR TYPOLOGIES

- Fiscalité directe Taxe foncière et TH
- Attribution de compensation de PMA
- Taxes indirectes
- DGF / DSU
- Atténuations de charges
- Produits des services et du domaine
- Dotations et participations
- Revenu des immeubles



L'attribution de compensation versée par PMA a un poids de 33,39% au sein des recettes de fonctionnement pour un montant de 15,29 M€. Le produit de la fiscalité directe représente 32,22% auquel on rajoute la DGF/DSU 9,87% soit 42,09% des recettes de fonctionnement en 2025. Pour 2026, l'estimation se situe à hauteur de 20,15 M€.

Les produits des services et du domaine (participation des usagers à l'accès aux équipements et services, stationnement sur voirie et en ouvrage, etc.) sont en progression par rapport à l'année 2024 de +7,20% (+218 730€) et représente 6,94% des recettes de fonctionnement, à savoir un montant de 3,05 M€. Pour l'année 2026, ces recettes sont évaluées à budget constant.

Les taxes indirectes (FNGIR, DMTO, TCCFE, TLPE, etc.) sont évaluées à montant constant pour 2026, soit une recette de l'ordre de 4,59 %.

Les revenus des immeubles représentent 3,19% des recettes de fonctionnements, soit les baux administratifs, commerciaux et d'habitation, sont de leur côté estimés à budget constant soit 1,47 M€, reprenant l'ensemble des baux commerciaux et administratifs et autres locations diverses.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Situation

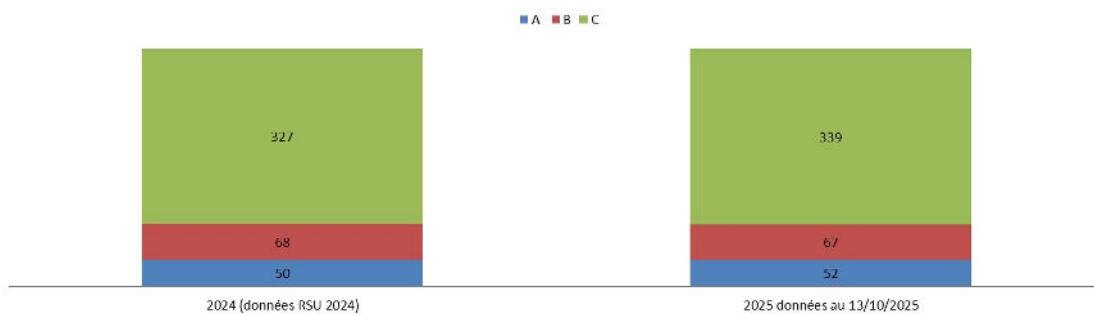
LES EFFECTIFS ET LA MASSE SALARIALE

1/Evolution des effectifs des agents permanents en ETP moyen annuel travaillés

	2023 Données BS 2023	2024 Données BS 2024	ESTIMATION AU 31/12/2025
ETP permanent	417,65	422,22	438,6

2/Evolution des effectifs physiques des agents permanents par catégorie de grade

	Total	A	B	C
2023 (données RSU 2023)	450	49	72	329
2024 (données RSU 2024)	445	50	68	327
2025 données au 13/10/2025	458	52	67	339



3/Prévision 2026 de l'évolution des effectifs des agents permanents

Effectif physique prévisionnel 2026	471
Effectif en ETP moyen rémunéré annuel prévisionnel 2026	448,71

4/Enveloppe Régime indemnitaire

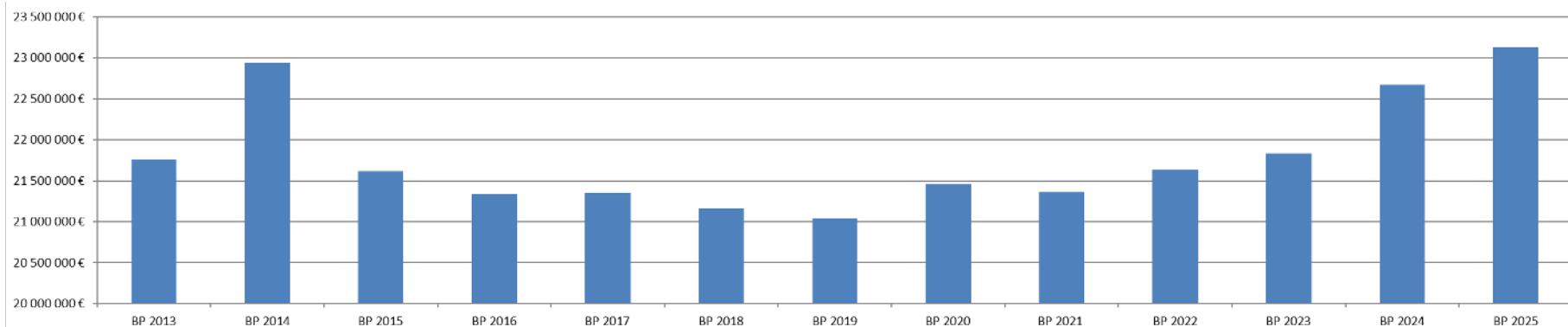
1 916 670,00 €

Maintien de l'enveloppe 2022

5/Taux d'absentéisme des agents permanents

	jours d'absences maladie tous types confondus	dont maladie ordinaire
National	9,6% données nationales 2023	
Ville de Montbéliard	6,60% données bilan social 2018	5 260 jours en 2018 3,10%
	5,35% données bilan social 2019	4 085 jours en 2019 (données BS 2019) 2,86%
	8,51% données bilan social 2020	8238 jours en 2020 (données BS 2020) 5,14%
	9,55% données bilan social 2021	7347 jours en 2021 (données BS 2021) 4,58%
	8,71% données bilan social 2022	6 650 jours en 2022 (données BS 2022) 4,24%
	8,50% données bilan social 2023	5307 jours en 2023 (données BS 2023) 3,36%
	8,33% données bilan social 2024	5338 jours en 2024 (données BS 2024) 3,49%
	9,74% au 08/10/2025	3954 jours au 08/10/2025

Evolution de la masse salariale du chapitre 012



En synthèse :

L'effectif physique des agents permanents s'élève à 458 en 2025, contre 445 au 31/12/2024. Pour 2026, l'effectif prévisionnel est estimé à 471.

Le taux d'absentéisme, tous types de maladies confondus, ressort à 8.33 % selon le dernier bilan social de 2024, soit en-deçà de la moyenne nationale de 9.6 %. La maladie ordinaire représente quant à elle un taux d'absentéisme de 4.49 % pour l'année 2024.

L'enveloppe globale du régime indemnitaire reste constante depuis 2022 soit 1.92 M€.

Les dépenses de personnel (masse salariale exclusivement) s'élevaient à 23,12 M€ hors autres dépenses du chapitre 012 au BP 2025, et représentaient 55,70 % des charges de fonctionnement.

Le chapitre de la masse salariale devrait subir une augmentation de plus de 600 000 euros en raison :

- D'une nouvelle hausse de trois points du taux de cotisation CNRACL, soit un impact de 292 000 euros (sous réserve des évolutions nationales).
- De la mise en place de la participation employeur à la complémentaire santé, induisant un coût supplémentaire de 140 000 euros.
- De la mise en place du versement mobilité régional et rural à compter du 01/01/2026, soit 20 000 euros
- De l'impact du glissement vieillesse technicité (GVT) pour 167 000 €.

En conclusion : la hausse des cotisations CNRACL et la participation obligatoire à la mutuelle des agents entraîneront à horizon 2028, une forte augmentation des charges de personnel pour les collectivités. Cette évolution incitera les collectivités à rechercher des solutions innovantes en termes de ressources humaines.

LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Les subventions de fonctionnement s'élevaient au BP 2025 à un total de 4,64 M€, soit 11,20 % des dépenses de fonctionnement, et correspondent à un ratio de 178 € / habitant.

La subvention d'équilibre au CCAS : 2 780 000 € pour l'année 2025 (DM comprises)

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Montbéliard, établissement public administratif de la Ville, assure les missions légales qui lui sont dévolues par le Code de l'action sociale et des familles. Celles-ci concernent principalement l'accompagnement des personnes en difficulté, la lutte contre l'exclusion, l'aide aux personnes âgées et l'accès aux droits sociaux.

Au-delà de ce socle réglementaire, le CCAS s'est vu confier par la Ville des missions facultatives qui élargissent son champ d'intervention avec l'objectif de renforcer son rôle de proximité auprès de la population. Ces missions recouvrent deux secteurs essentiels :

- le secteur Petite Enfance, avec la gestion et le pilotage de structures et services répondant aux besoins d'accueil des jeunes enfants et de leurs familles ;
- le secteur Politique de la Ville, au travers d'actions sociales, éducatives et citoyennes menées dans les quartiers prioritaires, contribuant ainsi à la cohésion sociale et à l'égalité des chances.
- Dans un contexte de fortes mutations sociales, le CCAS de Montbéliard a su adapter et renouveler son action afin de répondre au plus près aux besoins des habitants. Ainsi, de nouvelles thématiques structurantes ont été intégrées à son intervention :
- la problématique du logement, à travers des dispositifs de prévention, d'accompagnement et de soutien aux publics fragilisés confrontés à des difficultés d'accès ou de maintien dans un logement ;
- le volet insertion professionnelle, désormais pleinement intégré dans une approche globale d'accompagnement. Cette orientation traduit la volonté de ne pas limiter l'intervention à l'aide sociale immédiate, mais de favoriser l'autonomie durable des usagers en soutenant leur parcours vers l'emploi et la formation..

Les subventions aux associations : 1 870 043 € au BP 2025.

A noter que 8 structures concentraient 68,45 % (1.28 M€) des subventions (Ma Scène, L. Lagrange, le Pavillon des Sciences, le Collectif Manifest, la MJC Petite Hollande, le CRAC, l'Office du Tourisme et l'Association du personnel communal).

Les subventions pour l'exercice 2026 seront évaluées au cas par cas, avec une enveloppe totale se situant autour d'1.95 million d'euros.

Les subventions de fonctionnement se situeront au BP 2026 autour de 4,73M€ des dépenses de fonctionnement, et correspondent à un ratio de 180 € / habitant.



L'ENDETTEMENT ET LES CHARGES FINANCIERES

L'endettement par habitant était de 1 279 €/h au CFU 2024, avec un niveau supérieur de 29,72 % par rapport à la moyenne des communes de même strate démographique (986 € / h) dans un contexte d'investissements importants.

L'encours total de dette au 31 décembre 2025 devrait se situer autour de 34,65 M€, soit une variation du stock de la dette de + 1,31 M€ par rapport au 1 janvier 2025, avec la contractualisation sur l'exercice 2025 d'un emprunt de 5,17 M€ sur 15 ans en deux emprunts ; à savoir, un emprunt de 2,67 M€ à taux fixe de 3,30 % (axe emprunt vert) et le deuxième emprunt de 2,50 M€ à taux fixe de 3,40%.

La structure de la dette est saine, avec 100 % de l'encours classé en typologie A1 de charte Gissler (soit à taux fixe ou variable simple).

La dégradation des conditions de marché et un contexte macro-économique incertain devraient générer une contrainte supplémentaire dans la gestion du coût de la dette. En effet, la remontée des taux d'intérêt, amorcée depuis plusieurs exercices, continue d'impacter directement les collectivités locales, réduisant leurs marges de manœuvre financières.

Pour Montbéliard, le taux moyen de la dette (rapport entre les intérêts et l'encours) est estimé à 2,71 % en 2025, contre 2,26 % en 2024. Cette progression significative reflète l'effet mécanique de la hausse des taux sur les emprunts nouveaux ainsi que sur les révisions contractuelles des emprunts à taux variable.

Cette évolution appelle une vigilance particulière dans la stratégie financière de la Ville :

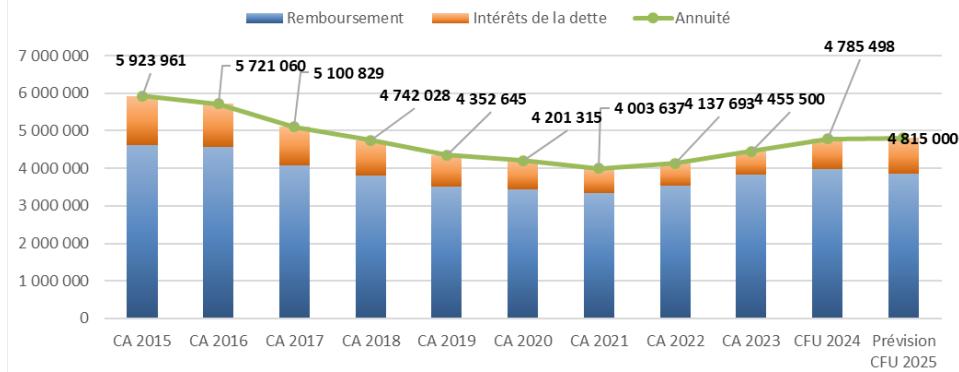
- maîtrise du recours à l'emprunt,
- suivi renforcé des conditions de marché afin de sécuriser les financements,
- optimisation des durées et des profils d'amortissement,
- anticipation des impacts budgétaires sur le moyen terme.

Ainsi, le pilotage de la dette reste un enjeu majeur de la trajectoire financière municipale, nécessitant un arbitrage constant entre le financement des investissements structurants et la préservation de la soutenabilité budgétaire.

Evolution de l'encours de dette



Evolution de l'annuité de la dette

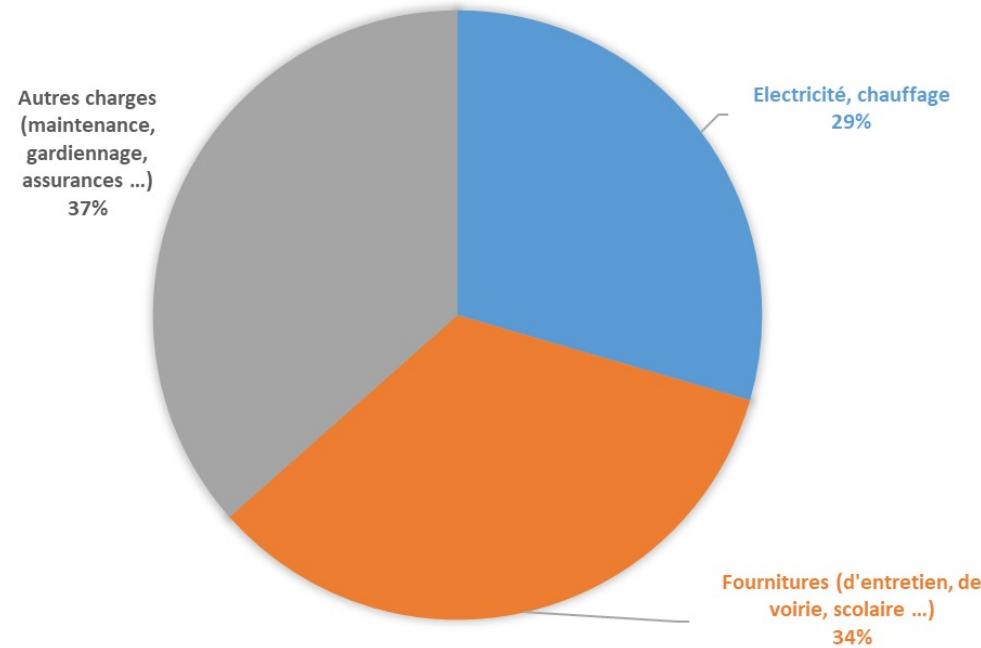


Le DOB 2026 est réalisé sur la fin de l'année à contrario des années précédentes. L'épargne brute reste à ce stade reste prévisionnelle. La capacité de désendettement se situera entre 5,8 et 6,40 années à fin 2025 (en attente du CFU 2025).

LES AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les autres charges de fonctionnement sont essentiellement constituées des charges dites générales (maintenances, assurances, petits équipements, prestations de services, etc.), qui s'élevaient à 11.32 M€ au BP 2025 (DM comprises) et représentaient 27,16 % des dépenses de la section fonctionnement.

Au titre du BP 2026, un effort de la maîtrise des dépenses de fonctionnement a été demandé. Les dépenses d'énergie devraient être maîtrisées voire à la baisse dans un contexte incertain sur le plan national. La section de fonctionnement devrait rester constante à 2025. Des recherches d'optimisations se feront au fil de l'année au travers des marchés et des plateformes de groupement de commandes et en attendant la PLF 2026.



ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

UNE PREPARATION BUDGETAIRE 2026 DANS UN CONTEXTE INSTABLE, INCERTAIN ET CONTRAINT MAIS INSCRITE DANS LA CONTINUITE DES ENGAGEMENTS PRIS ET DES ACTIONS DEPLOYEES LORS DES EXERCICES PRECEDENTS

Dans un contexte national marqué par une grande instabilité politique doublée d'un climat de forte austérité, empreint des contraintes de la conjoncture internationale, le Gouvernement a émis la volonté de mettre à nouveau à contribution les collectivités locales dans son objectif de redressement des comptes publics caractérisés par un niveau de dette publique qui poursuit sa progression et par une projection de croissance qui reste faible. Il impose aux échelons locaux des restrictions budgétaires significatives qui vont bien au-delà d'un simple ajustement comptable ; ces restrictions s'inscrivent dans une logique de redressement des finances publiques.

Cette volonté de limitation des dépenses traduit une politique de rigueur assumée qui pourraient affecter les services publics locaux essentiels

Les collectivités se trouvent ainsi confrontées à une réduction marquée de leurs ressources, au cœur d'un débat sur la gestion municipale et la maîtrise des finances publiques. Elles doivent donc réinventer leur manière de fonctionner tout en répondant aux besoins croissants des citoyens.

Cette situation soulève de nombreuses questions : comment concilier service public de qualité, soutien du tissu économique local et réduction des dépenses ?

Les enjeux auxquels elles sont confrontées sont les suivants :

- réduction des dotations de l'Etat
- réforme territoriale visant à rationaliser les structures et optimiser les ressources
- pression accrue pour la maîtrise des effectifs de la fonction publique territoriale
- maintien des services publics malgré les budgets en baisse
- lutte contre l'augmentation de l'endettement et ajustement des investissements

Ainsi, l'impact des restrictions budgétaires sur la gestion municipale rend l'exercice de l'élaboration du budget 2026 comme le plus difficile de ces dernières décennies. Gérer une collectivité sous ces conditions impose de repenser profondément les priorités, les modes de fonctionnement, les relations avec les administrés.

En conséquence, la feuille de route pour notre construction budgétaire 2026 est la suivante :

- une stabilité des taux de fiscalité et ce depuis 2003 afin de ne pas faire peser outre mesure le poids de l'impôt sur le contribuable et de ne pas desservir l'attractivité de Montbéliard
- une prévision des dépenses de fonctionnement dans la limite du Compte Financier Unique 2025 prévisionnel avec une orientation à la baisse des frais généraux malgré les fortes contraintes exogènes comme le coût des assurances (+ 200 000 €), l'augmentation des prix des contrats de maintenance, une dépense énergétique toujours conséquente
- une maîtrise de la masse salariale permettant de limiter les effets des nouvelles charges : CNAS, participation mutuelle santé, hausse de 3 points de la cotisation CNRACL – cette dernière augmentation pèsera à hauteur de 1.2 millions € à l'issue des 4 ans d'augmentation prévus
- une stabilité des tarifs municipaux

- un soutien conséquent au secteur associatif permettant de mobiliser ces acteurs qui jouent un rôle irremplaçable dans le maillage social du territoire
- des investissements courants à hauteur de 5 700 000 € pour maintenir en état notre patrimoine immobilier notre espace public et en parallèle la poursuite des engagements liés à la programmation pluriannuelle d'investissements structurants qui favorise l'attractivité de notre ville (seconde phase de la restructuration du château, rénovation du patrimoine scolaire, espace Lamartine- Centre social l'Envol à la Chiffogne, poursuite de la restructuration urbaine à la Petite Hollande et programmes immobiliers des ZACs de la Petite Hollande, des Blancheries, ainsi que du Mont Chevis, et renouvellement du réseau d'eau de la piscine) ;
- une optimisation des financements avec la recherche de subventions ou de recettes nouvelles
- un niveau d'autofinancement satisfaisant afin d'envisager un recours à l'emprunt modéré et maîtrisé pour maintenir une dette saine

Ainsi, à l'instar des années précédentes du mandat, en maintenant une situation financière saine telle qu'elle a été saluée par la Chambre Régionale des Comptes, la collectivité assurera la mise en œuvre de ses politiques publiques et de ses projets à destination des montbéliardais pour bâtir un cadre de vie de qualité, renforcer son attractivité, assurer la sécurité et la tranquillité publiques, conforter la qualité de ses équipements municipaux, assurer des services à la population solidaires, divers, pertinents et de proximité.

De façon transversale, cette action municipale s'inscrira dans la durabilité et la transition énergétique.

UNE VILLE DURABLE

Montbéliard poursuit son engagement dans la durabilité et la transition énergétique

Perméabilisation des sols, végétalisation des espaces, création d'îlots de fraîcheur avec la plantation de nouveaux arbres notamment au centre-ville, isolation des bâtiments municipaux, rénovation et modernisation des chaufferies... Les solutions pour adapter notre territoire aux changements en cours sont multiples et vont se poursuivre en 2026.

Parmi elles figurent la volonté de développer la production d'énergies vertes. A cette fin, après avoir signé, en mai de cette année, une promesse de bail avec la société ERCISOL pour construire, exploiter et maintenir une **centrale hydroélectrique sur le barrage des Neufs Moulins** et après avoir décidé d'une prise de participation au capital de la société dédiée Hydromontbéliard, la ville accompagne le projet qui entre dans sa phase opérationnelle : le bureau d'études et l'architecte viennent d'être désignés et les travaux seront lancés au printemps prochain pour une durée de 6 à 9 mois.

De la même façon, le développement du **réseau de chaleur urbain** franchira une nouvelle étape en 2026. Le premier feu de la chaufferie bois de Dalkia rue Jean-Zay, prévu à l'aube de 2026, marquera la mise en service de la chaudière biomasse de 4 MW, installée le 25 juin dernier. Cette installation renforcera la production locale d'énergie renouvelable et contribuera à réduire les émissions de CO₂. En parallèle, les travaux d'extension du réseau se poursuivent. La première phase, achevée cet été, a permis le raccordement de la Banane ainsi que des secteurs de la Roselière et des Blancheries et le franchissement du canal par fonçage. La seconde phase, actuellement en cours, vise à desservir les quartiers du Mont-Christ et des Batteries du Parc. Les nouveaux abonnés raccordés pourront ainsi bénéficier de la chaleur du réseau en septembre 2026. Par ailleurs, et dans le même temps, sera rénové le réseau de chaleur de la petite Hollande pour les rues Ravel, Massenet, Petit Chênois, St Saens, Bizet, Beuse aux Loups.

Ces opérations représentent pour la ville les plus gros projets actuellement en cours en termes de production locale d'énergie verte. D'autres suivent avec l'implantation de centrales photovoltaïques.

Pour ce projet, avec l'adhésion de la Ville à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de PMA, l'**installation de panneaux photovoltaïques** a été retenue sur les parkings montbéliardais identifiés dans la consultation : parking P1 ; P2 de l'Axone, Blancheries- 3ème étage du parking des Blancheries, gymnase Pajol.

En ce qui concerne l'**installation de recharges pour véhicules électriques** (IRVE), PMA pilote une consultation mutualisée à l'échelle de l'agglomération pour en assurer le déploiement. PMA s'est appuyée sur différents travaux engagés sur le territoire : d'une part par la Région Bourgogne Franche-Comté avec son schéma de cohérence de déploiement des bornes accessibles au public, et d'autre part par le SYDED avec son schéma directeur des IRVE à l'échelle départementale. Ces études montrent la nécessité de créer un maillage territorial en termes de bornes afin de répondre aux besoins futurs.

En parallèle, la Loi d'orientation et des mobilités (dite LOM) prévoit l'obligation d'équiper les parkings de plus de 20 places associés à un bâtiment non résidentiel ou les parcs de stationnement publics gérés en DSP, régie ou via un marché public, en bornes pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Afin de construire un projet cohérent sur le territoire, PMA et ses partenaires, au nombre desquels figure la Ville de Montbéliard, ont identifié des parkings répondant aux obligations réglementaires et proposant un maillage territorial en lien avec les besoins futurs. Montbéliard va donc s'engager dans cet Appel à Manifestation d'Intérêt au terme duquel des opérateurs économiques candidats seront invités à faire une offre sur les sites proposés qui, pour Montbéliard, seraient : les parkings de la Lizaine sud, de la Cour des Halles et du Champ de Foire. Concernant les IRVE pour les cycles, figureront dans l'AMI la Capitainerie et le Pavillon des Sciences.

Montbéliard poursuit ses investissements durables

Avec son label VVF 4 fleurs depuis 1991 et confirmation des 4 fleurs en 2025 à laquelle s'ajoute la distinction fleur d'or dont moins de 10 villes peuvent se prévaloir en France, ses 430ha d'espaces verts sur 1500ha, ses 5 stades de foot, ses 5 parcs de 4 à 10 ha, ses 187 jardins familiaux, ses 4 500 arbres dont 1 500 d'alignement, ses 125 000 plantes produites, 243 jardinières, 68 suspensions, 88 pots fleuris, 50 plantes gérées en orangerie pour les décors, Montbéliard est riche d'un patrimoine végétal et arboré qui fait l'objet d'une valorisation et d'un développement chaque année.

Pour 2026, seront poursuivis **les projets de végétalisation** : création d'ilots en centre-ville, étude pour la végétalisation du parking du Champ de foire et pour la requalification de la ceinture de contournement Etuve-Contejean-Wilson avec une sécurisation renforcée en accompagnement.

Il sera également proposé que les crédits habituellement votés pour **les végétalisations** des cours d'école soient confirmés en 2026 pour accompagner de nouveaux établissements scolaires vers une adaptation plus durable de ces espaces.

Le plan pluriannuel d'investissement déployé depuis 5 ans au **centre aquatique René Donzé** se poursuivra en 2026 avec la poursuite des études et l'engagement des travaux concernant la modernisation du traitement de l'eau.

En effet, le réseau de filtration, commun au bassin olympique et au bassin familial, a été installé en 1989. Ce réseau est d'une grande complexité et d'une grande longueur (plus d'un km de conduites). Chaque année, des casses sur ce réseau conduisent à des interventions importantes pouvant engendrer des périodes de fermeture de l'établissement, sans compter l'incidence de aléas sur la consommation d'eau qui doit impérativement être réduite.

Aussi, à partir de 2026, il s'agira :

- de créer un nouveau bâtiment de traitement de l'eau et son équipement adapté et de permettre une gestion optimale du réseau.
- de raccorder les bassins olympique et familial.
- de rationaliser les réseaux enterrés existants dans le parc.
- de démolir l'ancien poste de secours.

Le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »

Accompagnement du projet MIAM

Le centre social L'Envol, en partenariat avec PMA, la ville de Montbéliard, la Banque Alimentaire, et les Jardins d'Idées, porte un projet de parcelle solidaire au cœur du quartier de la Chiffogne.

Cette parcelle, constituée par deux jardins familiaux, située dans un espace central, sera cultivée collectivement avec les habitants dans une logique de solidarité, d'inclusion sociale et de développement durable.

Le projet s'inscrit dans une dynamique partenariale forte, mobilisant les acteurs locaux tels que Féminin Pluriel, la prévention spécialisée, et les chantiers jeunes.

Le centre social L'Envol assurera la coordination de ce projet, qui sera étroitement articulé avec les activités de sa ressourcerie (rénovation d'objets, couture, vente de plantes, etc.). La parcelle deviendra ainsi un espace de vie et d'échanges, ancré dans les valeurs de l'écologie, de la solidarité, de la transmission pour favoriser l'émancipation des individus.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Produire des fruits, légumes et herbes aromatiques.
- Transmettre des savoirs liés à la terre et au respect de la nature.
- Entretenir collectivement un lieu de vie, pour favoriser l'autonomie et le lien social.
- Dynamiser le quartier en impliquant ses habitants dans un projet concret et fédérateur.
- Offrir un espace évolutif, construit et enrichi à partir des idées et des besoins des habitants

Ce projet se déroulera en plusieurs étapes : définir le projet, mobiliser un collectif d'habitants, signer une convention avec la collectivité, élaborer une charte d'usage de la parcelle, mettre en culture collectivement.

Pour 2026, le calendrier s'articule ainsi :

- De novembre à février : consolidation du collectif avec des temps de réunions, pour organiser la parcelle : quadrillage de la parcelle ? Définition d'espace réservé aux herbes aromatiques, aux légumes ? Création d'un verger ? Réalisation d'un premier chantier pour préparer le terrain à cultiver. Installation d'un cabanon et achat de matériel.
- De février à avril : réalisation d'un second chantier pour préparer le terrain, organiser les plantations. Confection des semis avec le jardin d'Idées.
- D'avril à septembre : culture et entretien des plantations.

Sont à mettre en exergue l'approche partenariale du projet inscrit dans une dynamique plus large de projet alimentaire territorial, la complémentarité entre la dimension sociale, solidaire et la préservation écologique, le caractère évolutif du projet qui s'adaptera aux attentes des publics, aux partenariats au fil du temps, la volonté de démarrer modestement sur un tènement de deux ares.

Poursuite du déploiement des bacs jaunes en Centre-ville

Dans le cadre de la politique de réduction des déchets portée par Pays de Montbéliard Agglomération et en collaboration avec la Ville, une nouvelle étape est franchie avec le déploiement généralisé du bac jaune dans l'hypercentre de Montbéliard.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les habitants des 73 communes ont été dotés de bacs jaunes pour recueillir les déchets recyclables.

A ce jour et compte tenu de la typologie de l'habitat, les habitants et les commerçants de l'hypercentre de Montbéliard n'étaient pas encore pourvus de bacs jaunes. Une phase d'expérimentation a été menée de février à juin 2025 sur l'axe des rues Bourg Vauthier / Schliffe / quai des Tanneurs / Rue des Tanneries / Rue de la planchette. Les immeubles ayant la place de remiser un bac jaune en ont été pourvus, tandis que 11 points d'apports volontaires étaient installés pour les habitants non pourvus de bacs jaunes.

Cette phase d'expérimentation a été concluante pour les bacs jaunes ; ainsi, ils ont été déployés dans tout l'hypercentre à l'intérieur de la couronne formée par le boulevard, au niveau des immeubles ayant la place de les remiser. 280 bacs jaunes ont été distribués en septembre dernier.

En revanche, les consignes de tri n'ont pas été respectées pour les points d'apport volontaire. Une décision conjointe de PMA et de la Ville de Montbéliard a donc été prise de les supprimer.

Les usagers non dotés de bacs jaunes sont invités à utiliser les points recyclage historiques.

Cette nouvelle organisation a pour objectif de faciliter les gestes de tri, en proposant une solution adaptée tant pour les habitants que pour les commerçants de l'hypercentre de Montbéliard. Elle s'inscrit dans la volonté de renforcer et d'améliorer la valorisation des emballages et papiers recyclables, tout en garantissant une meilleure propreté du centre-ville.

Pour ce qui concerne les biodéchets, un accompagnement spécifique est mis en place à destination de nos restaurateurs et cafetiers : choix du bac, recherche d'un prestataire, optimisation des conditions de stockage des bacs dédiés.

Ce changement de pratiques pour nos habitants, tous quartiers confondus, nécessite un accompagnement régulier sur le long terme afin que les bonnes habitudes soient ancrées durablement.

En 2026, il s'agira de poursuivre ces actions de sensibilisation. L'opération « Ma ville propre », reconduite pour la troisième année, est un vecteur approprié pour toucher le plus grand nombre, y compris avec des animations éducatives et pédagogiques auprès des plus jeunes dans le cadre des accueils de loisirs pendant les vacances scolaires. Des actions de proximité dans les quartiers (marchés, pieds d'immeubles) avec la valorisation des métiers de la propreté et une communication adaptée permettront la sensibilisation nécessaire.

Marché de restauration scolaire : évolution des pratiques alimentaires

La Ville dispose de six équipements de restauration scolaire, ce qui représente une capacité totale théorique d'environ **850** couverts. La totalité des écoles est ainsi rattachée à un restaurant scolaire. La prise en charge des enfants le midi mobilisera à la rentrée **78** animateurs et **19** agents de restauration.

Depuis la rentrée scolaire 2025-2026, la restauration scolaire est confiée à la société API restauration, dont la cuisine centrale est implantée dans la zone Europolys d'Autechaux, près de Baume-les-Dames. Parmi les engagements de la société qui ont convaincu la collectivité au moment du choix du titulaire de l'appel d'offres, on peut citer :

- Une cuisine préparée sur place, élaborée avec 70 à 75 % de produits frais selon la saison ;
- Bien sûr, le strict respect des dispositions de **la loi Egalim** (50 % de produits durables – Label rouge, appellation d'origine contrôlée, etc. – dont 20 % de produits bio) ;
- Des produits 100 % français et le choix de filières locales à hauteur de 20 à 25 % (circuit courts, fraîcheur des produits, contribution à l'économie locale...) ;
- Une équipe de cuisiniers de métier, formée aux spécificités de la restauration scolaire

En parallèle, les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire seront plus que jamais confortées en 2026 :

Le temps réservé au repas est de 40 à 45 minutes. Une attention est portée à ce que les enfants disposent du temps nécessaire pour manger calmement ; les 80 animateurs s'emploient quotidiennement à ce que la restauration scolaire leur permette de découvrir de nouvelles saveurs, de nouveaux plats, et de prendre conscience de l'importance d'une alimentation variée et équilibrée.

Dans les restaurants scolaires, une attention particulière est également portée à l'environnement sonore. Pour que le repas soit un moment agréable, il ne faut pas seulement que le contenu des assiettes soit attractif, il faut aussi que l'environnement soit aussi convivial que possible ;

L'équipement et/ou les locaux de 5 des 6 restaurants scolaires municipaux ont été modifiés pour pouvoir fonctionner en self, ce qui présente plusieurs avantages :

- le service s'effectue « *à l'assiette* », ce qui est visuellement plus attractif qu'un service « *en barquette* » (possibilité de sélectionner des contenants pour leur esthétique, leur forme, leur couleur...) et permet de mieux adapter les portions servies à l'appétit des convives ou - ultérieurement - de resservir ceux qui ont beaucoup d'appétit.
- le self crée des rapports différents entre les enfants et les agents municipaux qui les servent, des rapports plus personnels. Or, les liens qui se tissent entre les enfants et les agents de restauration permettent aux agents d'inciter les jeunes convives à goûter aux aliments qu'ils ne connaissent pas, venant ainsi renforcer l'action des animateurs.
- l'organisation en self permet de mieux contrôler certains comportements. Ainsi, le pain peut être placé en fin de chaîne, incitant les jeunes convives à ajuster leur portion de pain en fonction du plat du jour ;

La mise en place de tables de tri permet enfin aux enfants de prendre plus facilement conscience du volume de biodéchets qu'ils génèrent et donc de les sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

UNE VILLE SURE, SOLIDAIRE ET DE PROXIMITE

L'objectif d'une ville toujours plus solidaire

Dans la continuité des actions menées sur la période 2020-2025, les orientations pour l'année 2026 traduisent la volonté de poursuivre une trajectoire équilibrée entre consolidation des acquis, qualité de l'accompagnement des usagers, adaptation des services face aux besoins en perpétuelle évolution et maîtrise budgétaire.

Ainsi, chacune des politiques sectorielles de l'action sociale sera poursuivie avec le souci de conforter les évolutions antérieures.

Pour la **Petite Enfance**, seront poursuivis les objectifs liés à la mise en place du service public de la petite enfance qui vise à garantir à chaque famille une solution d'accueil de qualité pour son jeune enfant, à un prix raisonnable et comparable quel que soit le mode d'accueil. Cette réforme du mode d'accueil du jeune enfant vise à lever les freins au développement de l'offre d'accueil, à replacer les besoins des jeunes enfants au cœur des pratiques, à attirer de nouveaux professionnels vers les métiers de la Petite Enfance, à assurer l'accompagnement de chaque parent et chaque enfant pendant la durée de l'accueil dans les structures.

Concrètement, à l'échelle du CCAS de Montbéliard, l'accueil occasionnel sera confirmé par son inscription dans l'ensemble des projets d'établissement. La qualité de l'accueil sera renforcée et les pratiques entre nos différents établissements seront harmonisées. Le soutien à la parentalité restera une priorité avec des actions de prévention santé concernant l'alimentation, l'usage des écrans, le sommeil. Les liens seront consolidés avec des dispositifs comme ceux du Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) et du Projet de réussite éducative (PRE).

D'un point de vue des professionnels de la Petite Enfance de nos structures, cela se traduira notamment par la stabilisation des équipes et l'anticipation des départs en retraite, par la formation des directrices à la gestion des plannings, à l'engagement d'une réflexion sur les modalités d'exercice des tâches d'entretien, à l'utilisation d'un outil informatique pour la gestion automatisée des accueils.

Concernant le **secteur autonomie, personnes âgées**, l'activité du CCAS s'articulera autour de la réorganisation du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) et du Service d'Aides à Domicile (SAD) dans le cadre de la réforme des Services Autonomie à Domicile.

En grande majorité, les Français souhaitent vivre chez eux le plus longtemps possible. Le maintien à domicile est un véritable enjeu auquel répond la réforme des SAD visant à renforcer les services à domicile et à favoriser la structuration de l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans une logique de parcours.

Les nouveaux Services Autonomie à Domicile permettront :

- Une simplification des démarches au quotidien avec un interlocuteur unique chargé d'organiser la réponse aux besoins d'aide et de soins des personnes ;
- Une coordination renforcée entre les professionnels de l'aide et du soin pour améliorer la qualité de l'accompagnement ;
- Une réponse plus complète aux besoins des personnes : prévention, repérage des fragilités, soutien aux aidants, repérage et lutte contre la maltraitance.

En parallèle, il s'agira de poursuivre le plan de résorption du déficit avec la conduite d'une étude sur l'évolution du service, de lutter contre l'absentéisme des professionnels par un programme de prévention des Troubles Musculo-Squelettiques, qui permettra de réduire le recours à l'intérim, une amélioration des conditions de travail, la formation continue et la fidélisation des agents en poste.

En matière de **politiques sociales** (insertion professionnelle, politique de la Ville, réussite éducative), la mobilisation continue dans ce secteur permettra un déploiement effectif de permanences décentralisées dans les quartiers de la Chiffogne et des Batteries du Parc, un renforcement des actions collectives autour du numérique, de la lutte contre l'isolement social. Seront développées des actions d'insertion professionnelle à destination des publics fragiles.

Et comme évoqué *supra*, le CCAS accompagnera le projet d'installation et d'animation du café-restaurant Le Cèdre au cœur du quartier de la Petite Hollande.

Les orientations stratégiques de nos politiques d'actions sociales seront une nouvelle fois interrogées en 2026 avec l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) qui doit intervenir dans l'année civile qui suit le renouvellement du conseil municipal.

En effet, depuis 1995, les centres communaux d'action sociale se sont vus chargés d'une mission importante : celle de déterminer les besoins réels de leur population afin d'apporter des réponses et des solutions concrètes en tenant compte des différents publics (familles, personnes âgées, jeunes, handicapés...).

Cet ABS 2026/2027 permettra, le cas échéant, de réajuster notre politique sociale en s'appuyant sur les résultats issus de cette analyse afin de mieux comprendre les enjeux de notre territoire.

L'objectif d'une ville toujours plus sûre et proche de ses habitants

La lutte contre les violences faites aux femmes

La lutte contre les violences faites aux femmes est un axe fort de la politique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes depuis de nombreuses années avec un arsenal législatif renforcé et des dispositifs déployés sur l'ensemble du territoire.

Depuis 2020, deux plans départementaux successifs ont permis de formaliser les engagements de l'Etat, des collectivités locales et des associations.

A l'occasion de l'élaboration du troisième plan (2026/2028), les services préfectoraux ont sollicité notre collectivité afin qu'elle devienne signataire. Jusqu'à présent, la participation de notre territoire se situait à l'échelle de l'agglomération et PMA était le seul signataire.

La Préfecture souhaite désormais associer directement la ville et son CCAS à ce nouveau plan en reconnaissance de leur engagement et des actions déjà menées en faveur des femmes victimes de violence.

Devenir signataire du plan départemental permettra à la Ville de Montbéliard et à son CCAS de :

- Affirmer publiquement son engagement dans ce combat essentiel pour l'égalité et la dignité des femmes ;
- Valoriser les actions déjà menées par les services municipaux et le CCAS ;
- Renforcer la coordination avec les services de l'État et les acteurs du territoire, pour une prise en charge plus efficace et cohérente des victimes ;
- Bénéficier d'un cadre départemental d'action, facilitant la mise en œuvre de nouvelles initiatives locales dans ce domaine.

Ainsi, le CCAS s'engagera dans ce plan par :

- Un accompagnement global : accès aux droits, soutien psychologique et social, orientation vers un hébergement ou un logement adapté, accompagnement administratif.
- Les chantiers de remobilisation vers l'emploi, particulièrement destinés aux femmes victimes de violences, afin de favoriser leur reconstruction, leur autonomie et leur insertion professionnelle.
- Le travail partenarial renforcé avec les acteurs institutionnels et associatifs du territoire (115, Département du Doubs, Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, associations spécialisées).
- Le développement des actions de soutien à la parentalité en direction des familles du territoire, via le LAEP. Ce dispositif labellisé par la CAF, répond à un besoin identifié d'écoute, de partage et de socialisation des jeunes enfants (0-6 ans) et de leurs parents ou adultes référents.

La poursuite de la politique de tranquillité publique affirmée depuis plusieurs années

Comme l'a relevé la Chambre Régionale de Comptes dans son rapport d'août 2025, si le recours à une Police municipale est l'expression d'un choix politique, il est aussi conditionné au contexte local.

Celui de Montbéliard a la particularité de compter sur Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP) avec la Petite Hollande. Elle compte également depuis le 1er janvier 2024 trois quartiers Politique de la Ville (QPV) qui mettent en évidence une vulnérabilité à laquelle la population de ces quartiers est exposée (taux de pauvreté élevé, part de familles nombreuses importante, mineurs vulnérables, jeunes adultes en difficulté professionnelle).

Des problématiques spécifiques en matière de sécurité et de tranquillité publique sont issues de la combinaison de fragilités socio-économiques et sur le plan démographique sur notre territoire.

En conséquence, les actions et outils déployés par la collectivité depuis plusieurs années seront confortées en 2026.

A ce titre, on peut citer :

- la poursuite du maillage du territoire par la vidéo protection dont l'efficacité est en lien direct avec le fonctionnement en horaires élargis du Centre de Supervision Urbain. C'est ainsi, à ce jour, une centaine de caméras qui sont opérationnelles sur notre territoire et dont l'implantation est directement issue de l'analyse des zones d'intervention récurrentes de nos policiers.
- un équipement adapté pour les policiers municipaux : caméras piétons, VTT électriques, projecteur d'intervention laser pour véhicule
- un partenariat renforcé avec la police nationale : des réunions hebdomadaires, des opérations coordonnées régulières (opérations « Place nette », sécurisation d'événements, contrôles routiers, contrôles de caves et de communs, lutte contre le trafic de stupéfiants...)
- une surveillance des établissements scolaires pour des problèmes de stationnement, de comportements inappropriés des parents d'élèves ou d'automobilistes de passage
- des opérations de proximité incluant des contacts réguliers avec les commerçants, les habitants

L'objectif d'une ville résolument tournée vers sa jeunesse

Installation du Centre social l'Envol dans des locaux pérennes

La Ville de Montbéliard est propriétaire d'un bâtiment sis 20 rue Lamartine, dénommé Espace Lamartine. Construit au début des années 1950 dans le quartier de la Chiffogne, ce bâtiment à vocation commerciale fut racheté par la commune et réaménagé en 1997 pour y accueillir l'association Léo Lagrange. Cette dernière y avait installé un centre social, agréé par la Caisse d'Allocations Familiales en janvier 2016 et qui intervenait au bénéfice de tous les publics (enfance, jeunesse, familles, personnes âgées), en particulier lorsqu'ils se trouvaient en situation de fragilité sociale.

L'Espace Lamartine permettait à l'association Léo Lagrange de déployer dans de bonnes conditions matérielles les activités qui lui étaient confiées. Malheureusement, les locaux de l'Espace Lamartine ont été très endommagés par un incendie volontaire le 31 octobre 2022, les rendant inexploitables. L'association Léo Lagrange a été provisoirement relogée dans des salles vacantes de l'école primaire Victor Hugo, mais cette solution – qui certes a le mérite d'exister – ne permet certainement pas un fonctionnement optimal et ne peut être que provisoire.

Après avoir initialement envisagé de rénover les locaux de l'Espace Lamartine pour y réimplanter le centre social géré par l'association Léo Lagrange, la Ville de Montbéliard a finalement fait un autre choix :

Dans le quartier de la Chiffogne, la commune possède un bâtiment dénommé Pôle associatif Lou-Blazer. Cet établissement disposant de locaux vacants au rez-de-chaussée, il est prévu de les rénover pour héberger les activités de l'association Léo Lagrange qui s'adressent aux adolescents et aux jeunes adultes. Par ailleurs, dans un deuxième temps, pour accueillir les autres activités de l'association (qui s'adressent aux familles, aux personnes âgées et plus globalement aux habitants du quartier), la commune de Montbéliard prévoit également de construire un bâtiment modulaire à proximité du Centre Lou Blazer. Ce projet permettra de regrouper toutes les activités de Léo Lagrange à ce jour dispersées sur plusieurs sites. Ainsi cette installation aura vocation d'une part à faciliter le fonctionnement de l'association (avec les surfaces nécessaires au pôle jeunesse et au pôle famille : espace numérique, Alpha Léo, espace jeunes, espaces d'accueil très jeunes enfants, ressourcerie, cuisine, locaux techniques ...), tout en favorisant les interactions avec les associations présentes au centre Lou Blazer. Enfin, elle permet également de rationaliser le patrimoine municipal.

La baisse des dispositifs qui assurent une part conséquente de certains financements s'impose à Montbéliard. Malgré cela, les rendez-vous réguliers existants depuis plusieurs années et qui créent du lien social seront maintenus en 2026.

Ainsi la collectivité confirme son engagement dans les dispositifs **Solidacités, Alpha Léo, les chantiers de remobilisation, le forum des jobs d'été et de l'alternance**. L'édition 2025 de ce forum a réuni 59 partenaires, accueilli 1300 jeunes, 163 offres de jobs étaient disponibles représentants 1175 postes.

En 2026, sera organisée la 17eme édition de la **Fête du Jeu** au Jules Verne, autour des principes suivants :

- La gratuité : accès gratuit pour tous les publics
- Le jeu pour tous : la journée doit permettre de rassembler et de faire se rencontrer les personnes de tous âges, de tous milieux et de cultures différentes
- Le jeu sous toutes ses formes : jouets, jeux de société, de plein air, traditionnels, jeux vidéo
- Jouer partout : favoriser la pratique du jeu dans les lieux publics et privés, les institutions, la rue ou l'espace familial.

La ville proposera également ses dispositifs d'été : Montbel'été et les séjours de vacances à Charquemont dont les tarifs permettent aux enfants des familles les plus modestes de profiter de vacances à la nature.

UNE VILLE ANIMEE, ATTRACTIVE

La politique d'animation développée par la collectivité a ceci de vertueux qu'elle renforce l'attractivité de la ville, tant sur le plan touristique que commercial et économique.

Carnaval, Fête de la musique, 13 juillet, Journées gourmandes avec sa Marche Gourmande, Festival des quatre saisons, Estivales du Près la Rose, Château en scène, Eurocuivres, Montbel'été, Festival des Mômes, Lumières de Noël ont fait le plein en 2025 et ont trouvé leur public. Ces rendez-vous réguliers marquent la vie culturelle et d'animation de notre territoire et sont attendus de la part des Montbéliardais et des touristes.

L'animation de la ville étant vecteur d'attractivité, ces manifestations seront à nouveau organisées en 2026.

Au-delà de l'aspect festif, la collectivité concentre aussi ses efforts sur tous les projets qui, de près ou de loin, renforcent son attractivité. A ce titre, on peut citer tant les projets portés directement par la ville que ceux qu'elle accompagne activement.

Le Château Montbéliard Wurtemberg poursuit sa mue

Entamés en janvier 2024 et inaugurés en décembre 2024, les travaux importants de réhabilitation ont redonné vie aux espaces du nouveau circuit historique : 250 œuvres exposées, 15 salles aménagées, 865 m² d'exposition et 3 espaces extérieurs de 600m²... une restauration complète dans le respect du patrimoine tout en répondant aux exigences de confort et d'accessibilité actuelles.

Un an plus tard et avec près de 20 000 visiteurs qui ont pu découvrir cette nouvelle mise en récit du château, les études de maîtrise d'œuvre se poursuivent sur la phase deux en vue de la rénovation des parcours permanents du musée, avec espaces d'accueil et de médiation du public, restauration de la chancellerie et aménagement d'espaces dédiés aux expositions temporaires et à l'événementiel, réaménagement des réserves du musées, des archives. L'année 2026, permettra de finaliser les études et de lancer les appels d'offres pour les travaux. Territoire 25 mandataire et Kantara, assistant à maîtrise d'ouvrage continuent à accompagner la ville pour le pilotage de ce projet.

Cette démarche de revalorisation du château, fer de lance de la stratégie d'attractivité territoriale, culturelle et touristique de la ville suit un schéma directeur qui comporte des tranches fermes et optionnelles qui permet de maintenir une cohérence globale et de rechercher des financements. La réalisation de cette phase deux restera conditionnée par l'obtention des subventions sollicitées et à sa soutenabilité.



Montbéliard investit pour être attractive

Création d'un centre médical (ex-ligue de football FC)

Le départ de la ligue Franche-Comté de football, en 2021, pour rejoindre Dijon, suite de la fusion administrative des régions Bourgogne et Franche-Comté, a laissé des locaux vides de toute activité, route de Grand Charmont.

La Ville de Montbéliard s'étant portée acquéreur du bâtiment et de ses 643 m², la même année, par l'intermédiaire de l'Etablissement public foncier, elle a entrepris des démarches pour offrir une nouvelle vie à cet équipement et implanter de nouveaux services dans un quartier traditionnellement sous-doté.

C'est ainsi que des contacts ont eu lieu avec une cardiologue montbéliardaise qui désirait trouver de nouveaux locaux sur Montbéliard ou environs. Séduite par la proposition, elle a convaincu deux de ses confrères de l'accompagner dans l'opération. Ce sont donc trois cardiologues qui s'installeront dans ces locaux au 1^{er} janvier 2026. Ils seront rejoints par d'autres professionnels de santé avec lesquels des discussions sont en cours.

Ces installations permettent de maintenir l'offre de soins à Montbéliard, soumise à la pression des territoires voisins désireux d'attirer les professionnels de santé chez eux. Elles complètent les différents équipements de santé qui se sont installés à Montbéliard : maison de santé, clinique du Pays de Montbéliard, professionnels de santé dans l'ancien hôpital.

Montbéliard poursuit un travail au long cours sur l'attractivité commerciale

Depuis plusieurs années, la collectivité a mis en place différents outils pour favoriser la redynamisation commerciale. Dans un contexte en crise, marqué par une transformation profonde des habitudes d'achat, de l'émergence de nouvelles formes de commerce (e-commerce), les collectivités locales jouent un rôle structurant pour maintenir une activité de centre-ville et accompagner les transitions nécessaires en lien avec une recherche de proximité, d'authenticité et d'impact local.

Dans ce cadre et au titre de 2026, la collectivité poursuivra ces actions ponctuelles : aide à la requalification des façades, des enseignes et mobiliers de terrasse, fonds d'aide à destination des associations commerciales, reconduction de Ma ville en Terrasse, reconduction de la semaine commerciale, braderies commerciales ...

Elle confortera ses interventions structurantes : mise en œuvre du droit de préemption des fonds de commerce, mise en œuvre de dispositifs de piétonisation, sécurisation des terrasses, travail sur le stationnement, arrêté municipal d'interdiction d'installation de nouvelles épiceries de nuit...



Local 18 rue Diemer Duperret

Montbéliard soutient le renforcement de l'offre de logements

L'habitat constitue une composante majeure de nos trois ZAC.

Les aménagements d'espaces publics étant achevés notamment sur la ZAC du Mont-Chevis et sur la ZAC de la Petite-Hollande, l'enjeu reste la commercialisation des programmes d'habitat :

ZAC de la Petite-Hollande,

La diversification de l'habitat par la construction de programmes neufs d'une part ou la montée en gamme des logements existants (réhabilitations et rénovation énergétique), d'autre part est un axe fort du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Cette diversification participe au changement d'image du quartier.

Il s'agit :

- ⇒ Du programme de NEOLIA sur le secteur des Hexagones composé de :
 - 10 pavillons en accession (commercialisation en cours),
 - 17 logements locatifs aidés (travaux engagés début 2026).
- ⇒ Du programme de NEOLIA sur la rue Debussy en lieu et place de la démolition de la tour 12 Ravel qui a démarré ; les travaux dureront toute l'année 2026, programme composé de 16 logements locatifs aidés.



D'autres promoteurs vont engager des constructions sur ce secteur des Hexagones en lieu et place de la démolition de l'ancien centre commercial : C'est le cas notamment de VIVIALYS qui réalisera 12 logements (commercialisation en 2026) en accession répartis sur trois bâtiments : deux produits Carré de l'Habitat composés de 4 logements chacun et 4 logements groupés.

- Lot 1 Vivialys = 12 logements



ZAC du Mont-Chevis

Sur le secteur du Mont-Chevis, les derniers lots restent à commercialiser (7 parcelles) : VIVIALYS envisage deux bâtiments de trois logements sur le secteur de l'Allée RECLERE en accession à la propriété...



ZAC des Blancheries

La commercialisation des immeubles d'habitat (90 logements / 4 immeubles) a été engagée. Sur ce programme, un partenariat a été constitué entre SEDIA et Les Constructeurs Bois.



Résidence 12 rue Parmentier

BFC Promotion et IDEHA portent une nouvelle offre d'habitat sur ce secteur avec un ensemble composé de deux bâtiments de 20 logements chacun. IDEHA valide son engagement dans l'opération : 20 logements en résidence seniors avec salle de convivialité au RDC (bâtiment 1). Le bâtiment 2 (résidentiel) sera composé de 20 logements en accession sociale à la propriété (PSLA).



Montbéliard accompagne l'offre touristique

Hotel Kyriad – en accompagnement : la requalification rue Joffre (dans cadre opération Joffre Bauhin)

La SARL ALIERRE (Paris) (Famille Rossillon) accompagnée par son maître d'œuvre DONZE Architectes (Besançon) a engagé une opération de restructuration de l'hôtel Kyriad.

L'objectif est de proposer une nouvelle offre hôtelière plus moderne tout en attirant de nouveaux clients : en plus du tourisme d'affaires et de l'attractivité touristique pendant la période du marché de Noël, il s'agit d'attirer les familles, l'été notamment, et les cyclistes, touristes...

Le préalable à cette revalorisation du site a été la démolition d'une maison, libérant ainsi de l'espace sur l'avenue Joffre et la visibilité sur l'ensemble (démolition réalisée) pour créer un aménagement paysager.

Les travaux consistent en :

- La restructuration et modernisation complète de l'hôtel et d'un bâtiment annexe,
- Des restructurations intérieures (création d'un espace bien-être, rénovation des chambres et parties communes),
- Le réaménagement total des espaces extérieurs, végétalisation, création d'un nouveau parking (48 places de stationnement en pavés drainants dont 5 boxes existants fermés),

- La reprise des façades (ravalement, menuiseries...) et rénovation thermique de l'ensemble par ITE,
 - Une surélévation pour créer un dernier niveau exploitable,
 - La mise aux normes d'accessibilité (création de 3 chambres PMR) et de sécurité (modification de l'ascenseur pour mise en conformité, création d'un escalier métallique extérieur pour l'évacuation des personnes...),
 - L'augmentation du nombre de chambres dans le bâtiment principal passant de 62 chambres à 68 chambres,
 - La création de 5 chambres hôtelières dans l'"annexe" en lieu et place d'un logement à R+1 (4 chambres) ainsi qu'une suite dans les combles.
- Soit au total 78 chambres.

La ville accompagne ce projet avec la requalification de la rue Joffre, dans le cadre de l'opération plus globale Joffre/ Bauhin, avec en 2026 la poursuite de l'enfouissement des réseaux.



UNE VILLE OÙ IL FAIT BON VIVRE

La ville doit être pensée pour celles et ceux qui y vivent. Les projets d'aménagement urbain évoluent pour répondre à un objectif commun : garantir le bien-être des habitants et des usagers. À titre d'exemple, de nombreux dispositifs placent désormais la qualité de vie au cœur des politiques publiques. Sécurité, fraîcheur, accessibilité, lien social... Ces aspirations orientent désormais les choix des collectivités en matière urbanistique et l'espace urbain se transforme pour mieux accueillir la diversité de ses usages.

A Montbéliard, des projets structurants seront engagés en 2026 afin de répondre au besoin naturel de changement et de progrès.

Requalification de l'ancien bassin du parc du Près la Rose

Ce bassin qui, à sa conception, devait être une patinoire, présente à ce jour un état de vétusté important : la dégradation du revêtement (étanchéité et radier béton) occasionne des pertes en eau non négligeables qui nécessitent des remises à niveau régulières ; la porosité et les irrégularités du revêtement posent des problèmes d'entretien avec l'apparition récurrente d'algues qui nécessitent des vidanges complètes du bassin en cours de saison. Par ailleurs, les épisodes réguliers de sécheresse et les mesures de restriction d'eau afférentes ne permettent plus de garantir une utilisation régulière du bassin en période estivale.

C'est pourquoi, dans un contexte de recherche d'économie des usages de l'eau et de végétalisation, une requalification du bassin en espace vert s'impose naturellement. Le bassin de 600 m² laissera la place à un espace vert qui ceinturera une fontaine sèche avec un dallage en pierre naturelle, animée par 7 jets en circuit fermé.

Le projet répond ainsi à un triple objectif : retrouver la perméabilité du sol, favoriser un aménagement qui laisse plus de place à une végétalisation adaptée aux enjeux environnementaux, conserver une animation plus pérenne pour le public.

Café restaurant « le Cèdre »

Dans le cadre du plan national de rénovation urbaine (PNRU), la démolition du Centre des Hexagones a entraîné la disparition de cafés, lieux de rencontre des habitants, notamment des seniors.

Le besoin d'un lieu de convivialité pour les habitants est exprimé et avéré sur le secteur. Avec beaucoup de salariés à proximité, il existe un fort potentiel pour offrir des repas à midi. Un tissu associatif dynamique maille le territoire.

Ces forces du contexte local ont conduit la collectivité à mener plusieurs séances de travail avec des partenaires locaux et à réfléchir sur un lieu mixte restauration-animation pour conjuguer les enjeux d'animation sur le quartier et la création d'un lieu convivial de restauration.

La ville souhaite ainsi l'ouverture d'un lieu mixant plusieurs usages :

- Un lieu d'accueil convivial, mixte et inclusif
- Une fonction de café, restaurant, petite restauration
- Une fonction de découverte des métiers de la brasserie/restauration en lien avec les acteurs de la filière
- Un lieu accessible aux associations et manifestations en complémentarité avec les structures existantes

Le portage serait distinct selon les fonctions : l'exploitation de l'activité économique portée par une structure partenaire encadrée par une convention de mise à disposition, l'activité d'animation portée et pilotée par la ville en lien avec les acteurs locaux : CCAS, associations.

Ainsi, la production des repas serait sous-traitée à l'IFAC de Bethoncourt dans le cadre d'un partenariat incluant la commande des repas, le conseil, l'accompagnement métier, l'accueil potentiel de stagiaires/alternants.

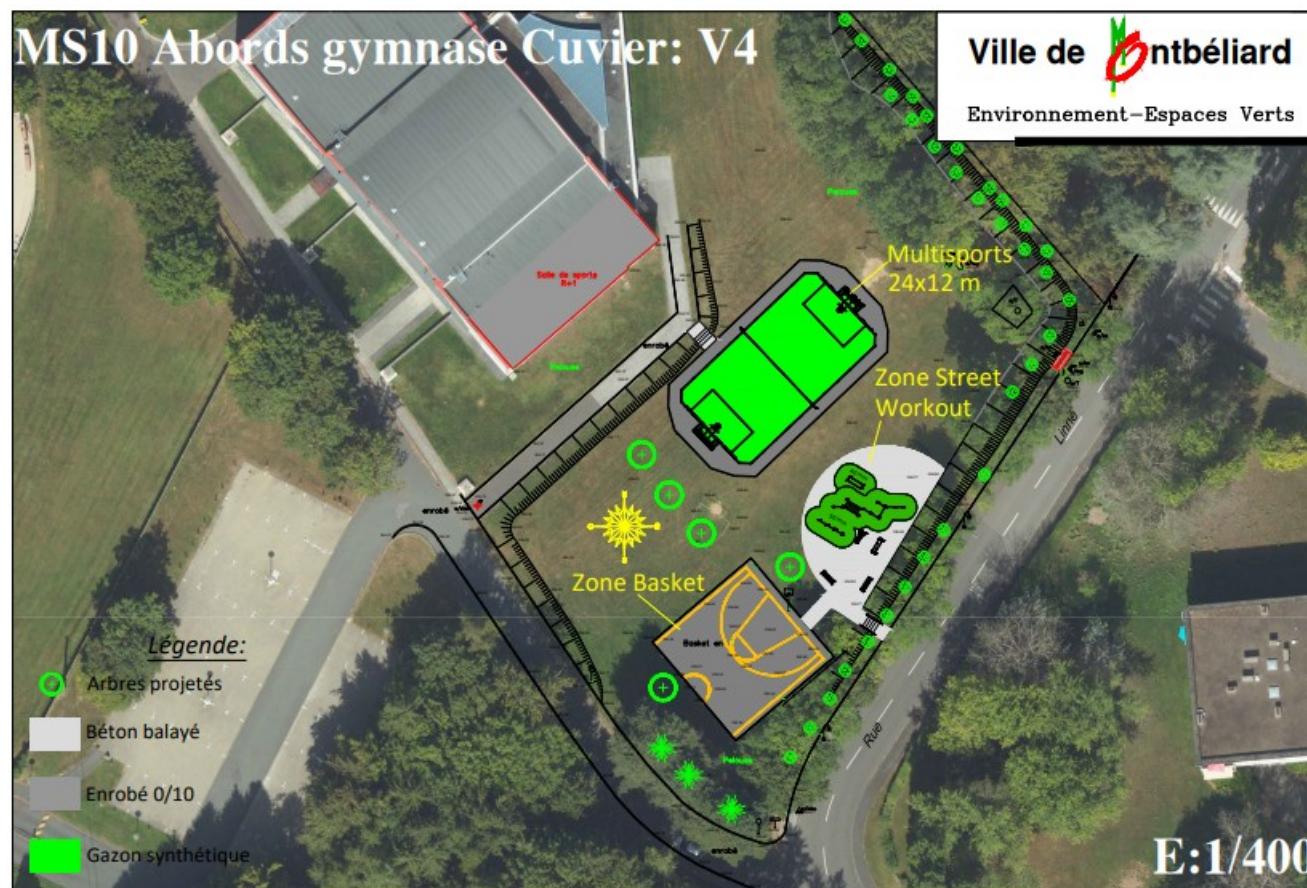
La Coopérative d'Activité et d'Emploi Coopiloté pourrait assurer le portage juridique, fiscal, comptable, administratif du porteur de projet pour la partie restauration. Ce porteur de projet, entrepreneur, qui devra se rémunérer sur l'activité pour la partie restaurant, réalisera la remise en température des repas, assurera en direct la petite restauration, le snacking.

Implantée à l'ombre du cèdre de la rue Ravel, cette structure aura sa dénomination toute trouvée pour accueillir ses premiers clients à l'été 2026.



Réalisation d'une aire de jeux dans le quartier des Batteries du Parc

Dans la poursuite de ce qui a été fait à la Petite Hollande et à la Chiffogne et forte d'une demande des habitants du quartier exprimée lors des diagnostics en marchant, la collectivité créera pour l'été 2026 une aire de jeux comprenant un terrain multisport, une aire de Street-Workout et procèdera à la rénovation complète d'un demi terrain de basket, à la plantation d'arbres pour favoriser les espaces ombragés.



Création d'un cinéma provisoire itinérant

Avec la fermeture administrative du Colisée pour des manquements en matière de sécurité, les Montbéliardais ont perdu un cinéma de proximité diffusant les films grand public, art et essai, et également un outil pédagogique pour les enseignants des écoles et collèges dans le cadre des dispositifs *École et cinéma* et *Collège et cinéma* soutenus à la fois par le ministère de la Culture et le Centre national du cinéma.

Par conséquent, la Ville de Montbéliard a dû rechercher les solutions adaptées pour combler l'absence de salles obscures sur le territoire de la commune depuis la mi-juillet.

Poussée par la volonté d'offrir une solution qualitative, à la fois en termes de contenu (variétés des œuvres proposées : films grand public, Art et Essai, Jeune public) et d'accès (nombre et horaires des séances), et face à une demande exprimée par de nombreux Montbéliardais, la collectivité a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la mise en œuvre **d'un dispositif temporaire d'un modèle de cinéma de proximité**.

Le Centre Image a répondu à cet AMI et s'est positionné comme porteur d'un projet de cinéma temporaire de proximité en partenariat avec des associations locales : *MA scène nationale – Pays de Montbéliard* et le *Cinéma et Rien d'Autre*, la première intervenant pour la gestion technique et logistique de la salle puisqu'elle en est l'exploitant. La seconde s'occupera de la programmation *Art et Essai*, de l'animation et de la médiation culturelles.

La forme de l'exploitation sera un cinéma au statut dit « itinérant » qui offre plusieurs avantages par rapport à un cinéma fixe : matériel moins coûteux, installation qui s'adapte au lieu, possibilité d'ouvrir un second point de diffusion.

Les projections auront lieu à la salle Les Bains Douches – La Scène (144 places) qui, le temps des projections, deviendrait les **Bains Douches – Le Cinéma**, et dont l'usage sera comme aujourd'hui partagé entre la Ville (Festival des 4 saisons) et MA scène nationale pour sa programmation.

La ville investira dans le matériel (écran, projecteur, enceintes) dont l'installation devra être homologuée par le Centre National du Cinéma (CNC) afin que le Centre Image obtienne l'autorisation d'exploitation.

Dès le mois de février prochain, les Montbéliardais pourront profiter de projections avec une programmation répondant à la fois aux attentes du grand public et des cinéphiles. L'idée étant de conserver ce qui faisait la richesse et l'intérêt du cinéma le Colisée, à savoir une offre mêlant les films commerciaux et les films Art et Essai.

La programmation sera donc le fruit d'un savant alliage entre films commerciaux d'actualité (blockbusters, comédies populaires, films familiaux...), programmation jeune public, et propositions Art et Essai, pour offrir aux habitants de Montbéliard un divertissement et répondre à une exigence artistique dans la même salle de qualité.

Elle pourrait intégrer les grands temps forts de la Fédération Nationale des Cinémas Français (Printemps du cinéma, Fête du cinéma), la participation à des festivals thématiques : Mois du film documentaire, Jour le plus court, Festival Play It Again consacré aux films d'hier, Festival Cinéma Télérama et Cinéma Télérama Enfant, etc.

Du côté de l'Art et Essai, l'association Le Cinéma et Rien d'Autre poursuivra son travail de programmation et l'organisation de rencontres avec les cinéastes.

« Les Bains Douches – Le Cinéma » pourrait rapidement devenir adhérent du réseau des Cinémas Indépendants de Bourgogne-Franche-Comté et de l'Agence Nationale des Cinémas itinérants (puisque c'est sa forme).

Ainsi en temps normal, les projections auront lieu du mercredi au dimanche inclus.

En période de congés scolaires, le cinéma ouvrira également les lundis et mardis. Le nombre de séances quotidiennes devrait varier de trois à cinq sur une amplitude horaire de 14h à 20h, pour la plus étroite, et de 11h à 21h pour la plus large, offrant ainsi une vingtaine de séances par semaine.

Cette **solution demeurera** jusqu'à la reprise d'activité du cinéma le Colisée.

En parallèle de la programmation grand public, le **Centre image** assurera la diffusion d'œuvres cinématographiques en direction des scolaires, la Ville mettant à disposition de l'association la salle de spectacle du Jules Verne. Ceci permettra aux enseignants de poursuivre leur travail sur le thème de **l'Education à l'image**.

UNE VILLE MODERNE

L'utilisation de l'intelligence artificielle pour réaliser nos diagnostics de voirie : acquisition de l'application VIALYTICS

Dans le contexte actuel, il devient crucial de faire des choix judicieux quant à l'allocation des fonds, notamment en ce qui concerne les infrastructures routières.

Il est important de réaliser des diagnostics de voirie dans ce contexte pour les raisons suivantes :

- Optimisation des ressources budgétaires
- Maintenance préventive et réduction des coûts à long terme

L'intégration de diagnostics de voirie basés sur l'Intelligence Artificielle permet de rendre les propositions d'entretien routier dans le cadre d'un programme annuel de voirie beaucoup plus judicieuses et ciblées :

- Hiérarchisation des priorités
- Précision et objectivité dans le choix des interventions
- Planification à long terme avec suivi dynamique
- Intégration des données du Système d'Information géographique (SIG) pour un suivi global du patrimoine

L'acquisition de l'application Vialytics permettra sur la base du recueil de données et de l'analyse qui en sera faite, d'approfondir la connaissance de notre patrimoine routier, d'analyser de façon pertinente et adaptée son état et ses évolutions et de proposer une programmation pluriannuelle plus ciblée et optimisée.

La mise en place d'un diagnostic et d'un suivi sanitaire des bâtiments

Afin de répondre à une préconisation de la Chambre régionale des Comptes issue du contrôle relatif au patrimoine monumental communal, la ville engagera un travail de suivi (par tableau de bord) qui renseignera les besoins de chaque édifice protégé et qui permettra et facilitera la décision d'intervention (ordre de priorité des travaux d'entretien courant devant être entrepris). Chaque composante du patrimoine communal monumental pourra en complément faire l'objet d'une « fiche sanitaire » tenue à jour. Ainsi un plan d'actions prévu pour chaque bâtiment rendra possible le suivi de leur avancement dans le temps.

Le lancement d'une étude de réaménagement des espaces de la médiathèque pour répondre aux nouveaux besoins des usagers, proposer des services plus adaptés et offrir un cadre plus agréable et plus confortable

La médiathèque comporte environ 1300 m² d'espaces publics.

Elle a ouvert en 1987 et n'a pas connu de réaménagement majeur depuis cette date, sauf avec l'installation d'automates de prêts en 2021.

Il est donc envisagé de réaménager l'ensemble de cette structure en associant la refonte des espaces et la réflexion sur le projet d'établissement en rédigeant en parallèle un PSCES (Projet scientifique, culturel, éducatif et social).

L'étude pourrait se dérouler en deux volets distincts :

- Volet 1 : **accompagnement pour la rédaction du PSCES** c'est-à-dire le document stratégique qui structurera les actions de la médiathèque pour les 5 ans à venir. Cette démarche s'appuie sur un diagnostic qui porte à la fois sur le territoire (démographie, acteurs, projets politiques) et sur la

médiathèque elle-même (offre, organisation, moyens, espaces) ; elle se déroule à partir d'observations sur site et des entretiens avec les personnes ressources.

Elle se poursuit ensuite sur un questionnement qui permet de définir les valeurs d'une médiathèque, ses missions et la vision de l'avenir que l'on s'en fait. Ce socle permet enfin de définir une feuille de route qui constituera la stratégie concrète et opérationnelle du PSCES à valider en conseil municipal.

- Volet 2 : **définition d'un scénario de réaménagement** en intégrant une dimension tiers-lieu, c'est-à-dire un modèle d'établissement multifonction propice au séjour sur place, avec un travail poussé sur les ambiances et un volume de documents généralement moins élevé que dans un établissement des années 2000-2010. Le parti pris de ce tiers-lieu pourrait être de faire coexister des espaces de travail, des espaces de sociabilité, des espaces d'activités et des espaces inspirants stimulant les sens et la curiosité.
Ce volet d'étude passe par un examen précis des contraintes et potentiels architecturaux, de l'implantation et de la typologie du mobilier, du volume et de l'implantation des collections, des circulations, de la signalétique de l'ambiance, du confort, de l'ergonomie de l'accessibilité.

Cette étude pourrait être réalisée sur deux exercices avant d'envisager la phase travaux.

La poursuite de la modernisation des outils de la collectivité qui traduit la volonté de renforcer la sécurité de notre système d'information d'une part et de s'engager vers des outils performants et collaboratifs d'autre part.

Les projets qui pourraient être engagés en 2026 constituent un levier majeur pour renforcer la performance des services, améliorer les conditions de travail des agents et offrir un service public numérique plus efficace et innovant.

Projet d'infrastructure serveur

Dans le cadre du renforcement de la sécurité du système d'information et afin de répondre aux exigences de la CNIL et de l'ANSSI, un projet d'extension de notre infrastructure serveur est engagé. Celui-ci prévoit l'ajout d'une baie de stockage intégrant des mécanismes de sauvegarde en mode déconnecté, garantissant ainsi une meilleure résilience face aux risques de cyberattaques et de pertes de données.

Migration vers Microsoft Office 365

Afin d'offrir aux agents de la collectivité des outils modernes, performants et collaboratifs, la collectivité a engagé une migration vers la suite Microsoft O365. Cette évolution permettra d'améliorer la productivité, de favoriser le travail collaboratif et d'adapter les pratiques aux nouvelles méthodes de travail numériques.

Nouveau site intranet

L'actuel intranet de la collectivité, devenu obsolète, ne répond plus aux besoins de communication interne.

Un nouvel intranet collaboratif sera déployé afin de centraliser les informations utiles aux agents, de fluidifier les échanges et de renforcer la cohésion interne.

Poursuite du programme de renouvellement du parc informatique

En 2025, la collectivité a procédé au renouvellement de 90 postes informatiques.

En 2026, ce programme se poursuit au même rythme, avec pour objectif un renouvellement complet du parc sur cinq ans, garantissant la performance, la sécurité et la fiabilité des équipements utilisés par les agents.

Mise en place du programme de renouvellement des copieurs

Le parc de reprographie acquis en 2018 arrive en fin de cycle. Des difficultés croissantes d'approvisionnement en pièces détachées justifient la mise en œuvre d'un programme de remplacement sur cinq ans, visant à renouveler les 43 équipements constituant le parc actuel.

Ce projet permettra d'assurer la continuité du service, de réduire les coûts de maintenance et d'intégrer des dispositifs plus respectueux de l'environnement.

Élaboration du Schéma Directeur Informatique (SDI)

L'année 2026 marquera le lancement du Schéma Directeur Informatique (SDI).

Ce document stratégique fixera la feuille de route du système d'information sur cinq ans, accompagnée d'une Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI).

L'objectif est de disposer d'une vision prospective et cohérente des évolutions techniques, organisationnelles et budgétaires du système d'information.

Poursuite de l'innovation et déploiement d'applicatifs métiers

La modernisation du système d'information se poursuivra avec :

- L'extension des outils de gestion des droits des sols,
- La sécurisation et l'harmonisation du processus de facturation.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue des outils métiers et de simplification des processus internes.

Déploiement de cartes interactives issues du Système d'Information Géographique

À l'occasion du marché de Noël, des cartes interactives seront développées à partir du Système d'Information Géographique (SIG).

Elles permettront aux visiteurs de localiser facilement les exposants, animations et services, tout en valorisant le patrimoine numérique de la collectivité. Avec ces cartes, d'autres usages seront également possibles comme la localisation de l'offre de restauration, des équipements sportifs municipaux, etc.

PROJECTIONS FINANCIERES 2026

PROJECTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2026

Les dépenses devraient évoluer plus rapidement que les recettes, en partie du fait de l'augmentation de la cotisation CNRACL et de la participation de l'employeur à la protection santé. L'estimation de l'inflation à 1,2% devrait permettre d'absorber partiellement ces dépenses. De ce fait, l'effet ciseaux devrait être négatif :

CHARGES	Evo° 2026/2025
	633 705 €
RECETTES	Evo° 2026/2025
	325 293 €
Effet ciseau 2026 ►	-308 412 €

Cet effet ciseaux devrait impacter l'Épargne Brute à due concurrence, avec un montant évalué à 3,71 M€ en 2026, soit un taux de 8,09 % des recettes de fonctionnement, contre 8,82 % au Budget Primitif 2025.

Sous réserve, des orientations impactant directement les collectivités locales et à ce jour débattues dans le cadre de l'adoption de la PLF 2026, la projection des grandes masses financières, envisagée pour l'exercice 2026, s'établit comme suit :

	BP 2025	Projection 2026	ECART
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	41 505 881,84 €	42 139 587 €	633 704,95 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	45 522 689,23 €	45 847 982 €	325 293,21 €
EPARGNE BRUTE (hors 002)	4 016 807,39 €	3 708 396 €	-308 411,74 €
DETTE - AMORTISSEMENT	3 865 000 €	3 520 000 €	-345 000,00 €
EPARGNE NETTE	151 807 €	188 396 €	36 588,26 €

L'Épargne Nette, qui constitue l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement à destination de la section d'investissement, devrait s'établir autour de 188 396 €.



PROJECTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2026

Les dépenses d'équipement dites « courantes », portant sur l'entretien du patrimoine immobilier, des espaces publics, de la voirie et le renouvellement des immobilisations corporelles (soit les chapitres 20, 21 et 23) devraient se situer **à environ 5,68 M€ en 2026** (hors restes à réaliser), soit un montant stable par rapport au BP 2025 (5.70 M€). Ces prévisions ne prennent pas en compte les reports de 2025.

L'enveloppe dédiée aux investissements pluriannuels devrait quant à elle se positionner **à 5,67 M€** avec les autorisations de programme suivantes :

	Montant de l'AP	CP 2025 réalisé	CP 2026 envisagé	Contenu
Cœur de Quartier Petite Hollande	2 918 266,00 €	738 491,93 €	29 902,01 €	Fin des travaux cœur de Quartier Petite Hollande
ZAC des Blancheries	5 241 331,60 €	198 932,40 €	198 932,40 €	Acquisition d'ouvrages au titre de la ZAC
ZAC du Mont Chevis	1 766 922,80 €			
Ilot des Hexagones (ZAC)	13 457 400,00 €	879 600 €	800 000,00 €	Participation d'équilibre due au titre de la ZAC
Redynamisation du centre-Ville	6 243 872,97 €	48 417,86 €	57 115,66 €	Plantation d'arbres
Axe Joffre / Jean Bauhin	2 890 000,00 €	190 000 €	142 542,65 €	Poursuite des travaux de réaménagement de la rue Jean Bauhin
Axe Foch / Flamand	5 000 000,00 €	65 000 €	65 000 €	Reconfiguration du carrefour d'accès à l'ancien hôpital
Piscine	3 200 000,00 €	350 000 €	304 645,35 €	Etudes, audits et démarrage des travaux sur les réseaux de traitement des eaux
Patrimoine scolaire	5 167 000,00 €	1 486 854,33 €	671 703,78 €	Fin des travaux de l'école Combe aux Biches + fin des travaux de la rénovation énergétique Jules Grosjean, poursuite optimisation du gymnase Pajol et travaux école de la Citadelle
Château	26 245 333,00 €	5 063 141,50 €	2 116 488,79 €	Etudes sur la phase 2 mandat 2
Espace Lamartine	1 600 000,00	100 000,00 €	1 049 732,47 €	Lancement des travaux centre social l'Envol
Faubourg de Besançon	2 000 000,00 €	70 000,00 €	234 511,82 €	Réaménagement d'une nouvelle tranche du faubourg de Besançon – réfection des trottoirs

En termes de recettes propres, le budget 2026 devrait principalement bénéficier du FCTVA, de subventions d'investissement et de produits de cessions pour une estimation de l'ordre de 3,83 M€ (maintien du taux de FCTVA à l'identique de 2025).

TENDANCIEL BP 2026 - EMPRUNT PREVISIONNEL ET ENCOURS DE DETTE

Le budget d'investissement 2026 sera construit avec un emprunt prévisionnel d'équilibre de l'ordre de **6,33 M€**, avec une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 (estimation nette au 1068 après reprise du solde des reports 2025), qu'il est envisagé de mobiliser à hauteur de 70 % (taux moyen de décaissement des crédits prévus en investissement).

Dans cette hypothèse, l'encours de dette fin 2026 devrait se situer à environ 35,56 M€, soit en hausse de + 2,63 %.

	BP 2025	BP 2026	BP 26 / BP 25
En cours de dette 01/01	33 337 699 €	34 652 865 €	1 315 166,00 €
Remboursement dette	3 865 000 €	3 520 000 €	-345 000 €
Nouvelle dette (70 % de l'emprunt d'équilibre)	4 450 607 €	4 430 189 €	-20 418 €
En cours de dette 31/12 (si 70% de l'emprunt)	33 923 306 €	35 563 054 €	1 639 747,62 €
Capacité de désendettement (années) au 01/01	8,30	9,34	1,04
Capacité de désendettement (années) au 31/12	8,45	9,59	1,14

L'encours prévisionnel de la dette au 31 décembre 2026, rapporté à l'épargne brute attendue la même année, conduit à une capacité de désendettement estimée à 9,59 ans, un niveau inférieur au seuil de vigilance fixé à 10 ans et bien en-deçà de la zone d'alerte de 12 ans. La baisse de l'épargne brute résulte principalement de l'augmentation des dépenses et de la diminution des recettes liées aux décisions nationales et aux dispositions de la loi de finances de cette année (CNRACL, suppression de DCRT...).